



# Atlas communal des milieux naturels

Commune de Vallangoujard (val d'Oise)

*Janvier 2011*

# Atlas communal des milieux naturels

## Commune de Vallangoujard (Val d'Oise)

### **Maître d'ouvrage**

Parc naturel régional du Vexin français

### **Rédaction du document**

Texte et fiches : Raphaël Zumbiehl, ZOOM, Galand Nicolas, PNR du Vexin français

Cartographie : Raphaël Zumbiehl, ZOOM

### **Inventaires de terrain**

Inventaires réalisés en 2009 par Raphaël Zumbiehl, ZOOM

### **Références bibliographiques à utiliser**

Zumbiehl R., Galand N., 2011, Atlas communal des milieux naturels – Commune de Vallangoujard (Val d'Oise), ZOOM, Parc naturel régional du Vexin français, Théméricourt,

## **Sommaire**

A. Introduction.....	4
B. Présentation de la commune.....	5
I. Situation.....	5
II. Occupation du sol.....	5
C. Milieux naturels.....	7
I. Typologie des milieux de naturels.....	7
II. Déterminisme et répartition des milieux naturels.....	9
D. La Flore de la commune de Vallangoujard.....	10
E. Enjeux écologiques sur la commune.....	13
I. Inventaire et protection réglementaire.....	13
II. Les milieux patrimoniaux.....	14
III. Les enjeux écologiques sur la commune de Vallangoujard.....	15
IV. Points noirs sur la commune de Vallangoujard.....	17
Annexe 1 : liste des espèces végétales de la commune de Vallangoujard recensées en 2009..	18
Annexe 2 : glossaire des termes techniques et réglementaires.....	25

## **A. Introduction**

Initié en 2003, le projet des atlas communaux s'inscrit en complément des chartes paysagères, où les aspects milieux naturels n'étaient que succinctement évoqués.

Ce travail d'inventaire et de cartographie des milieux naturels et de la flore patrimoniale s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Charte du Parc naturel régional du Vexin français, puisqu'il contribue à accroître la connaissance du patrimoine naturel du Parc dans la perspective de protéger et gérer durablement les milieux naturels et la biodiversité menacée.

Aucun inventaire de la faune n'a été réalisé dans le cadre de cet atlas, d'une part en raison de la difficulté d'atteindre l'exhaustivité pour tous les groupes faunistiques, et d'autre part parce que la conservation des milieux naturels permet d'y conserver les espèces animales associées.

Au travers d'un inventaire et d'une cartographie la plus complète possible des milieux présents sur les communes, les atlas peuvent prétendre remplir 3 objectifs :

- le premier est de porter ce patrimoine naturel à la connaissance des élus afin qu'ils puissent le prendre en compte dans les projets d'aménagement, mettre en place des mesures de protection sur les milieux les plus intéressants d'un point de vue écologique (classement au P.L.U., politique de maîtrise foncière des Espaces Naturels Sensibles des Conseils Généraux).  
L'atlas est donc un outil d'aide à la décision pour les élus mais également pour tous les acteurs du territoire menant des actions susceptibles d'influer sur le milieu naturel,
- le second, une fois l'ensemble des communes adhérentes du Parc cartographiées, est de permettre de mieux appréhender le fonctionnement des différentes trames écologiques (trames prairiales, pelouses sèches, landes...) et les connexions biologiques\* qui existent ou manquent dans ce réseau de milieux naturels, non seulement à l'échelle locale, mais également à l'échelle régionale,
- enfin, la réalisation de tels inventaires constitue un état initial indispensable pour évaluer l'évolution à long terme, favorable ou défavorable, de la biodiversité sur le territoire du Parc.

## **B. Présentation de la commune**

### ***I. Situation***

La commune de Vallangoujard est située à l'est du Parc naturel régional du Vexin (voir carte 1).

Au nord, son territoire chevauche la vallée encaissée du Sausseron. Des vallons transversaux et un affluent venant de la commune de Menouville ouvrent des axes de communication naturels. Le village et les habitations longeant la vallée se situent sur le versant nord.

Vers le sud, le territoire s'étend sur le plateau cultivé, constitué par la plateforme structurale du calcaire de Saint-Ouen (voir carte 2).



*Boisement humide d'aulnes à Vallangoujard : l'aulnaie à hautes herbes*

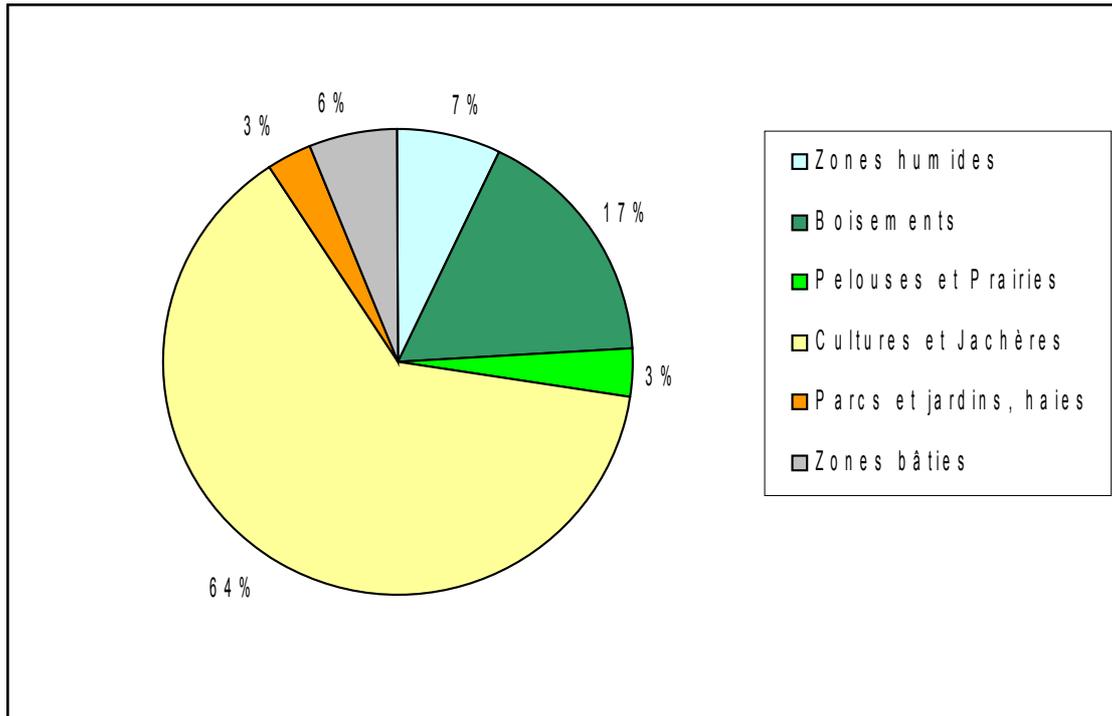
### ***II. Occupation du sol***

Le territoire de la commune s'étend sur 754 hectares.

Situé sur les plateaux, l'espace cultivé représente la part dominante, avec environ les deux tiers de la surface communale.

Les zones naturelles ou semi-naturelles totalisent environ 210 hectares :

- les boisements et les prairies mésophiles occupent les coteaux et les hauts de versant de la vallée du Sausseron,
- les zones humides, majoritairement boisées, occupent le fond de la vallée.



Graphique I: occupation du sol sur la commune de Vallangoujard

Note: les boisements humides sont comptabilisés dans les zones humides



Haie de haut jet en bordure de champ

## C. Milieux naturels

### I. Typologie des milieux de naturels

*Tableau I : liste et surface des milieux présents sur la commune de Vallangoujard*

Milieu	ha	%
aulnaies ; aulnaies-frênaies ; saulaies	40.91	5.43%
bas-marais alcalins	0.09	0.01%
bosquets et broussailles anthropiques	0.70	0.09%
carrières à ciel ouvert	0.10	0.01%
chênaies pubescentes ; pré-bois calcicoles	3.93	0.52%
chênaies-charmaies et chênaies-frênaies neutro-acidiclinales	37.98	5.04%
chênaies-frênaies calcicoles et chênaies-charmaies calciclinales	72.92	9.67%
cultures ; jachères	478.13	63.43%
friches rudérales* ou nitrophiles*	1.13	0.15%
haie composée d'espèces autochtones	0.14	0.02%
mégaphorbiaies* mésotrophes*	0,36	0.05%
magnocariçaie*	1,97	0.26%
parcs et jardins d'agrément, haie artificielle	21.17	2.81%
pelouses calcicoles	0.27	0.04%
peupleraies	5.03	0.67%
plans d'eau artificialisés	9.30	1.23%
plantations de résineux	7.53	1.00%
prairies méso-hygrophiles et hygrophiles* dégradées ou eutrophes*	0.48	0.06%
prairies méso-hygrophiles et hygrophiles mésotrophes	0.88	0.12%
prairies mésophiles	7.75	1.03%
prairies mésophiles à gestion intensive	12.01	1.59%
roselières : phragmitaies, typhaies ...	1.20	0.16%
vergers de hautes tiges	2.80	0.37%
zones bâties	46.94	6.23%
Total	753.74	

La situation de relief de la commune permet la succession de différents substrats géologiques et habitats liés, depuis le fond de la vallée du Sausseron jusqu'au sommet du plateau (voir carte 3) et à l'origine d'une assez bonne diversité des habitats.

Les boisements mésophiles\*<sup>1</sup> sont assez bien représentés avec une prédominance de la *chênaie-charmaie calcicline*\* présente sur les coteaux du Sausseron tandis que la *chênaie-charmaie acidicline*\* se retrouve sur les parties sableuses du plateau. Sur

1 Les termes suivis d'un astérisque sont expliqués dans le glossaire en fin de document

les coteaux calcaires plus abrupts, exposés au sud, apparaissent des pré-bois calcicoles\* intéressants pour leur flore particulière plutôt thermophile\*.

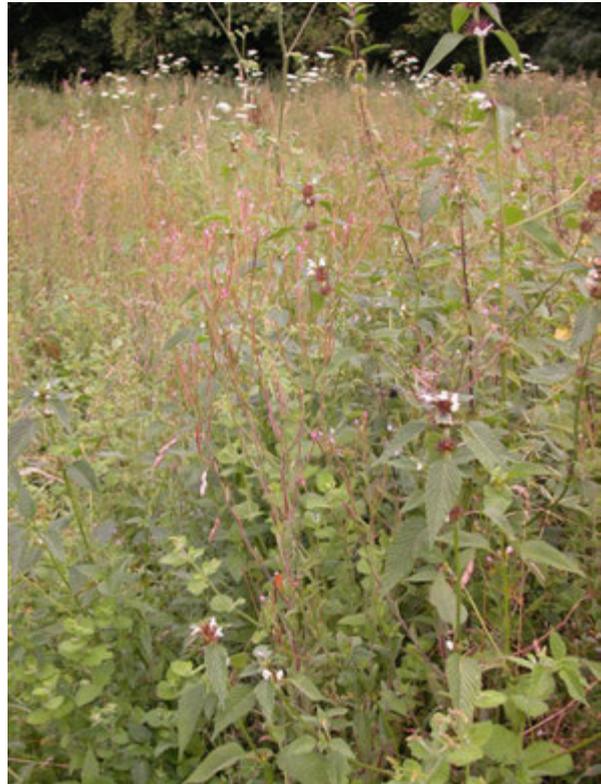
En fond de vallée, l'ensemble des zones humides boisées est assez riche avec une dominance de *l'aulnaie à hautes herbes* et quelques parcelles de *peupleraies* pouvant néanmoins présenter un sous-bois assez riche.

Les formations ouvertes sont représentées par des *prairies méso-hygrophiles\**, des *magnocariçaies\** et *mégaphorbiaies \**, un fragment relictuel de faible surface de *bas marais*, indicateur de zone à tendance turficole\*.

Une partie du fond de vallée est également occupée par des étangs, souvent ombragés et/ou eutrophisés, n'offrant par conséquent que peu d'intérêt en l'état malgré le potentiel de la zone.



*Aulnaie à groseillers rouges*



*Mégaphorbiaie dans la vallée du Sausseron*

Parmi les autres milieux intéressants, on note un fragment de *pelouse calcicole* le long d'une berme routière. En dépit d'une surface très restreinte, celle-ci comprend plusieurs espèces patrimoniales.

## II. Déterminisme et répartition des milieux naturels

Le contexte géologique de la commune de Vallangoujard est marqué par la zone d'érosion de la vallée du Sausseron dans la plateforme des calcaires de Saint-Ouen (voir carte 4).

Il existe une dissymétrie marquée entre les 2 versants de la vallée du Sausseron. Au nord, la plateforme des calcaires de Saint-Ouen disparaît au profit du Lutétien inférieur (calcaire grossier à glauconie) et l'on y observe des formations à affinité nettement calcaire, avec notamment des *pré-bois calcicoles*. La *chênaie charmaie calcicole* et des formations secondaires de plantations de pin et *prairies mésophiles* occupent le reste des coteaux.

Au sud, les quelques *chênaies charmaies acidiphiles* se rencontrent quant-à elles sur les sables de Beauchamps.

En fond de vallée, l'aquifère des sables de Cuise accompagnant la nappe des alluvions, permet un développement important des milieux humides.



*Berne hébergeant des espèces de pelouse calcicole*

## D. La Flore de la commune de Vallangoujard

222 espèces végétales ont été répertoriées sur la commune pendant la campagne d'inventaire et de cartographie des milieux réalisée en 2009 et 2011.

11 d'entre elles, allant d'une fréquence de «assez rare» à «très rare» peuvent être considérées comme remarquables (voir carte 5).

A noter que, à l'exception de deux d'entre elles, toutes ces espèces sont situées dans la vallée du Sausseron.

Ces deux espèces non inféodées au fond de vallée sont des espèces ligneuses affiliées aux milieux calcicoles se trouvant en sommet de coteau, au nord de la vallée.

Tableau II : Espèces remarquables de la commune de Vallangoujard

Nom latin	Nom français	STATUT	rareté	ZNIEF F 95	protection
<i>Daphne mezereum</i>	Daphné bois-joli	I	TR	X	PR
<i>Euphorbia seguieriana</i>	Euphorbe de Séguier	I	TR	X	
<i>Aconitum napellus subsp. lusitanicum</i>	Aconit pyramidal	I	R	X	PR
<i>Thelypteris palustris</i>	Fougère des marais	I	R	X	PR
<i>Veronica prostrata subsp. scheereri</i>	Véronique couchée	I	R	X	
<i>Cardamine amara</i>	Cardamine amère	I	R	X	
<i>Berberis vulgaris</i>	Epine-vinette	I	R		
<i>Polystichum aculeatum</i>	Polystic à aiguillons	I	AR	X	PR
<i>Prunella laciniata</i>	Brunelle laciniée	I	AR		
<i>Aegopodium podagraria</i>	Herbe aux goutteux	I	AC		
<i>Juncus subnodulosus</i>	Jonc à tépales obtus	I	AC		

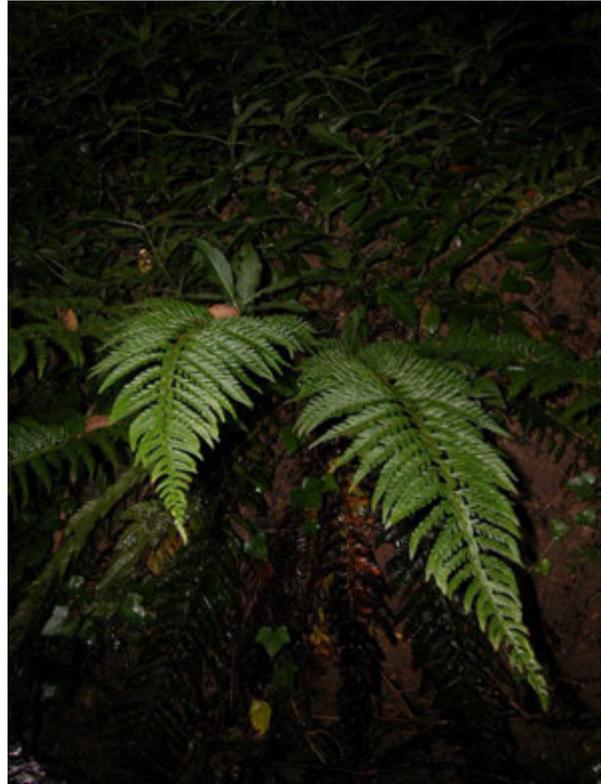
Légende : I : indigène / TR : très rare / R : rare / AR : assez rare / AC : assez commun / PR : protection régionale

### La commune compte au moins 11 espèces patrimoniales

- Deux espèces très rares, déterminantes de ZNIEFF\* :
  - la première, le **daphné bois-joli (*Daphne mezereum*)**, est située dans les pré-bois calcicoles, au nord de la vallée du Sausseron. Il s'agit d'un arbrisseau des coteaux calcicoles, protégé en Ile de France. Cette espèce d'affinité montagnarde possède quelques stations dans le nord du Vexin.
  - la seconde, l'**euphorbe de Séguier (*Euphorbia seguieriana*)**, fréquente les pelouses basophiles. Elle est présente en bord de route sur un talus étroit, dont les conditions s'apparentent à celle d'une pelouse calcicole.



*Aconit pyramidal*



*Polystic à aiguillon*

- Cinq espèces rares :
  - la première, l'**aconit pyramidal (*Aconitum napellus subsp. lusitanicum*)** est une espèce protégée de mégaphorbiaie et d'affinité montagnarde. Sa station se situe le long d'un écoulement traversant une peupleraie. Celle-ci bénéficie de l'ouverture partielle liée à la structure du boisement. La sous-espèce *lusitanicum* ne doit pas être confondue avec l'aconit napelle cultivée. Son indigénat reste discuté et des possibilités de croisement avec l'espèce cultivée ne sont pas à exclure.
  - la seconde, la **fougère des marais (*Thelypteris palustris*)**, est protégée dans la région. Autrefois commune dans les marais et boisements tourbeux du Vexin, elle semble avoir régressé sur beaucoup de ces stations. Elle est encore trouvée ça et là en vallée du Sausseron et de la Viosne.
  - la troisième, la **véronique couchée (*Veronica prostrata*)**, déterminante de ZNIEFF, est une espèce de pelouse calcicole présente dans la même station que l'Euphorbe de Séguier. La plupart des stations du Vexin sont situées dans sa partie ouest. Sa présence à Vallangoujard est donc assez exceptionnelle.
  - la quatrième, la **cardamine amère (*Cardamine amara*)**, déterminante de ZNIEFF, caractérise les aulnaies à hautes herbes de la vallée du Sausseron.
  - la dernière, l'**épine vinette (*Berberis vulgaris*)**, est un arbuste de pré-bois calcicole ayant été victime d'une éradication sévère à cause de son rôle d'hôte joué dans le cycle de la rouille du blé. Les coteaux reculés de l'est du Vexin hébergent quelques stations isolées.

- Deux espèces assez rares:
  - le **polystic à aiguillon (*Polystichum aculeatum*)** est une espèce protégée en Île-de-France. Il s'agit d'une fougère d'affinité montagnarde. Sa présence est récurrente dans les ravines du Vexin. Ici, sa station sur berge ombragée du Sausseron au sein d'une aulnaie est plus atypique.
  - la **brunelle laciniée (*Prunella laciniata*)** est une espèce des ourlets basophiles. Sa présence dans un pré-bois calcicole confirme l'intérêt de cet habitat.
- Deux espèces assez communes:
  - l'**herbe aux goutteux (*Aegopodium podagraria*)** se retrouve assez fréquemment dans les ourlets frais eutrophiles des bords de route.
  - le **jonc à tépales obtus (*Juncus subnodulosus*)** est une espèce assez spécialisée, caractéristique des prairies paratourbeuses basophiles\*. Elle témoigne ici de milieux tourbeux autrefois riches floristiquement et manifestement en voie de disparition dans la vallée du Sausseron.



*Le daphné bois-joli sur les coteaux nord*



*L'herbe aux goutteux*

## **E. Enjeux écologiques sur la commune**

### ***1. Inventaire et protection réglementaire***

La commune de Vallangoujard est concernée par une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (voir carte 6) :

- ZNIEFF de type I, 95627001 : Vallée du Sausseron à Vallangoujard et Brécourt

Cette ZNIEFF concerne les milieux humides de fond de vallée et notamment les aulnaies de la vallée du Sausseron et milieux de marais associés.



*Peuplement de grandes Laïches (=magnocariçaiie) dans la vallée du Sausseron, habitat d'intérêt local peu représenté dans le Vexin*

## **II. Les milieux patrimoniaux**

Plusieurs niveaux de hiérarchisation ont été utilisés pour déterminer le caractère patrimonial des habitats naturels et définir les enjeux écologiques communaux :

- les milieux présentant un intérêt au niveau national ou supranational sont définis à partir de l'annexe I de la directive européenne "Habitats-Faune-Flore" qui liste les milieux naturels devenus rares en Europe. Ce sont ces habitats qui permettent de justifier la création d'un site Natura 2000.
- les milieux dont les enjeux écologiques relèvent d'un niveau régional sont établis à partir de la liste des habitats déterminants de ZNIEFF pour l'Île-de-France et qui préjuge d'un intérêt régional compte-tenu de leur raréfaction. Certains milieux d'intérêt local mais accueillant des espèces végétales déterminantes de ZNIEFF peuvent également être jugés d'intérêt régional.
- les habitats sont jugés d'intérêt local lorsqu'ils possèdent une forte typicité ou lorsqu'ils sont peu représentés sur le territoire du Vexin français. Sont également intégrés à cette catégorie, les milieux possédant une diversité floristique et faunistique intéressante ou une intégrité écologique forte. Enfin, il peut également s'agir d'habitats plus ou moins anthropiques mais ayant un intérêt écologique potentiel en cas de restauration via une gestion adaptée.

### III. Les enjeux écologiques sur la commune de Vallangoujard

	ENJEUX	Milieux	Surface
0	Regional	pelouses calcicoles	0.27
1	Local	chênaies-charmaies calciclinales	33.71
2	National	aulnaies ; aulnaies-frênaies	10.96
3	National	peupleraies	0.73
4	Regional	peupleraies	2.72
5	National	aulnaies ; aulnaies-frênaies	7.02
6	Regional	roselières : phragmitaies, typhaies...	0.34
7	National	aulnaies ; aulnaies-frênaies	1.14
8	National	aulnaies ; aulnaies-frênaies	2.40
9	National	aulnaies ; aulnaies-frênaies	6.71
10	Local	chênaies-charmaies neutro-acidiclinales	22.20
11	Local	prairies mésophiles	2.01
12	National	aulnaies ; aulnaies-frênaies	11.34
13	Regional	pré-bois calcicoles	3.93
14	Local	prairies mésophiles	5.74
15	Local	vergers de hautes tiges	0.87
16	Local	chênaies-charmaies calciclinales	7.15
17	Local	vergers de hautes tiges	1.72
18	Regional	roselières : phragmitaies, typhaies ...	0.09
19	National	bas-marais alcalins	0.09
20	Regional	mégaphorbiaies mésotrophes	0.35
21	Regional	roselières : phragmitaies, typhaies ...	0.77
22	Regional	magnocariçaie	1.97
23	Regional	Prairie mésohygrophile	0,88
		Total	123.17

Environ 123 hectares présentent un intérêt écologique et patrimonial sur la commune de Vallangoujard (voir carte 6).

Enjeu national (40 ha) :

8 secteurs sont concernés par ce niveau d'enjeu :

- Tous ces secteurs sont localisés dans les zones humides du fond de vallée du Sausseron. Six d'entre eux concernent des aulnaies et aulnaies-frênaies (2,5,7,8,9,12). La peupleraie (3) a également été comprise dans cet ensemble étant donné l'intérêt de son sous-bois de mégaphorbiaie comptant une station d'aconit pyramidal (*Aconitum napellus subsp. lusitanicum*).

Un petit secteur de bas-marais est à signaler en bordure du Sausseron (19) néanmoins celui-ci est en train de perdre ses caractéristiques tourbeuses pour évoluer vers une formation de mégaphorbiaie.



*Aulnaie à hautes herbes, habitat rare à l'échelle européenne et d'intérêt national*

Enjeu régional (11,33 ha):

9 secteurs sont concernés par un enjeu régional :

- Cinq d'entre eux concernent des milieux secondaires affiliés aux aulnaies de la vallée du Sausseron : une *peupleraie* à fort potentiel et restaurable en *aulnaie* (4), une *magnocariçaie* (22), une *mégaphorbiaie mésotrophe* (20) issue de *prairies humides* en déprise, deux *roselières* (21,6) et une prairie *mésohygrophile* (23) à l'ouest de la commune.
- Un *pré-bois calcicole* (13) à flanc de coteau, comportant des stations de daphné bois-joli (*Daphne mezereum*).
- Un fragment de pelouse calcicole (0) assez menacé, localisé sur un talus longeant une route. Celui-ci héberge néanmoins plusieurs espèces remarquables.

Enjeu local (73,4 ha):

Sept secteurs sont concernés par un enjeu local:

- Plusieurs boisements mésophiles, relativement reculés et en bon état présentent un intérêt pour la continuité écologique: deux *chênaies charmaies calcicoles* (1, 16) et une *chênaie charmaie acidocline* (10).
- Deux prairies mésophiles issue de la mise en pâturage permanent de pelouses calcaires (14,11).
- Deux vergers à haute tige (15,17) sont situés en limite de boisement.

#### IV. Points noirs sur la commune de Vallangoujard



*Jeune peupleraie avec un sous-bois à roseaux de type phragmite*

Un point noir est à signaler sur la commune (voir carte 7). Celui-ci concerne un étang présentant des traces d'eutrophisation.

Le creusement d'étang en zone humide est soumis à autorisation. Il serait souhaitable, pour ce type d'aménagement, que les habitats existants ou potentiels soient pris en compte.

La création de nouveau étang devrait ainsi être réalisée en intégrant des critères écologiques

permettant le respect, voire la création de milieux intéressants comme par exemple la réalisation de berges en pente douce, des entretiens mécanique légers, création de zones refuges pour la faune, pas d'utilisation de produits chimiques.



*Étang artificiel eutrophisé en vallée du Sausseron*

## Annexe 1 : liste des espèces végétales de la commune de Vallangoujard recensées en 2009

Nom latin	Nom français	STATUT	rareté	ZNI EFF 95	Protection
<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre	I	TC		
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore	SNA	TC		
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	I	TC		
<i>Aconitum napellus subsp. lusitanicum</i>	Aconit pyramidal	I	R	X	PR
<i>Aegopodium podagraria</i>	Herbe aux goutteux	I	AC		
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	I	TC		
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante	I	TC		
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire officinale	I	TC		
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	I	TC		
<i>Alopecurus pratensis</i>	Vulpin des prés	I	C		
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidal	I	AC		
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique sauvage	I	TC		
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Cerfeuil sauvage	I	TC		
<i>Aquilegia vulgaris</i>	Ancolie commune	I	AR		
<i>Arctium lappa</i>	Grande bardane	I	C		
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	I	TC		
<i>Arum maculatum</i>	Gouet tâcheté	I	TC		
<i>Asperula cynanchica</i>	Herbe à l'esquinancie	I	AC		
<i>Asplenium scolopendrium</i>	Doradille langue-de-cerf	I	AC		
<i>Aster lanceolatus</i>	Aster lancéolé	SNA	C		
<i>Athyrium filix-femina</i>	Fougère femelle	I	C		
<i>Berberis vulgaris</i>	Epine-vinette	I	R		
<i>Berula erecta</i>	Petite berle	I	AR		
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	I	TC		
<i>Brachypodium pinnatum</i>	Brachypode penné	I	TC		
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	I	TC		
<i>Briza media</i>	Brise intermédiaire	I	C		
<i>Bromus erectus</i>	Brome dressé	I	C		
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	I	TC		

<i>Bupleurum falcatum</i>	Buplèvre en faux	I	C		
<i>Callitriche obtusangula</i>	Callitriche à angles obtus	I	AR		
<i>Caltha palustris</i>	Populage des marais	I	C		
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	I	TC		
<i>Cardamine amara</i>	Cardamine amère	I	R	X	
<i>Carex acutiformis</i>	Laîche des marais	I	TC		
<i>Carex flacca</i>	Laîche glauque	I	TC		
<i>Carex hirta</i>	Laîche hérissée	I	TC		
<i>Carex paniculata</i>	Laîche paniculée	I	C		
<i>Carex pendula</i>	Laîche pendante	I	C		
<i>Carex remota</i>	Laîche espacée	I	C		
<i>Carex riparia</i>	Laîche des rives	I	TC		
<i>Carex sylvatica</i>	Laîche des bois	I	TC		
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	I	TC		
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier	SNA	TC		
<i>Cephalanthera damasonium</i>	Céphalanthère à grandes fleurs	I	AC		
<i>Chaerophyllum temulum</i>	Cerfeuil penché	I	TC		
<i>Circaea lutetiana</i>	Circée de Paris	I	TC		
<i>Cirsium acaule</i>	Cirse acaule	I	C		
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	I	TC		
<i>Cirsium oleraceum</i>	Cirse maraîcher	I	C		
<i>Cirsium palustre</i>	Cirse des marais	I	TC		
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	I	TC		
<i>Convallaria majalis</i>	Muguet	I	C		
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	I	TC		
<i>Cornus mas</i>	Cornouiller mâle	I	AC		
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	I	TC		
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	I	TC		
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	I	TC		
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	I	TC		
<i>Daphne laureola</i>	Daphné lauréole	I	C		
<i>Daphne mezereum</i>	Daphné bois-joli	I	TR	X	PR
<i>Deschampsia cespitosa</i>	Canche cespiteuse	I	TC		
<i>Deschampsia flexuosa</i>	Canche flexueuse	I	TC		
<i>Dipsacus pilosus</i>	Cardère poilue	I	AC		
<i>Dryopteris carthusiana</i>	Dryopteris des Chartreux	I	TC		

<i>Dryopteris dilatata</i>	Dryoptéris dilaté	I	AC		
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Dryopteris mâle	I	TC		
<i>Duchesnea indica</i>	Duchesnea de l'Inde	SNA	AR		
<i>Epilobium hirsutum</i>	Epilobe hérissé	I	TC		
<i>Epilobium parviflorum</i>	Epilobe à petites fleurs	I	TC		
<i>Epipactis helleborine</i>	Epipactis à larges feuilles	I	TC		
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	I	TC		
<i>Equisetum palustre</i>	Prêle des marais	I	C		
<i>Equisetum telmateia</i>	Prêle élevée	I	AC		
<i>Eryngium campestre</i>	Panicaut champêtre	I	TC		
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'europe	I	TC		
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanverine	I	TC		
<i>Euphorbia amygdaloides</i>	Euphorbe des bois	I	TC		
<i>Euphorbia cyparissias</i>	Euphorbe petit-cyprès	I	C		
<i>Euphorbia seguieriana</i>	Euphorbe de Séguier	I	TR	X	
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre commun	I	TC		
<i>Festuca gigantea</i>	Fétuque géante	I	C		
<i>Festuca lemanii</i>	Fétuque de Lemane	I	R		
<i>Festuca ovina subsp. guestfalica</i>	Fétuque ovine	I	-		
<i>Festuca pratensis</i>	Fétuque des prés	I	C		
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine-des-prés	I	TC		
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier des bois	I	TC		
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun	I	TC		
<i>Galeopsis tetrahit</i>	Galéopsis tétrahit	I	TC		
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	I	TC		
<i>Galium palustre</i>	Gaillet des marais	I	TC		
<i>Galium uliginosum</i>	Gaillet des fanges	I	C		
<i>Galium verum</i>	Gaillet jaune	I	TC		
<i>Genista tinctoria</i>	Genêt des teinturiers	I	AC		
<i>Geranium columbinum</i>	Géranium colombin	I	C		
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	I	TC		
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune	I	TC		
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	I	TC		
<i>Helianthemum nummularium</i>	Hélianthème jaune	I	AC		
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce des prés	I	TC		
<i>Hieracium pilosella</i>	Epervière piloselle	I	C		

<i>Hippocrepis comosa</i>	Hippocrévide en ombelle	I	C		
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	I	TC		
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	I	TC		
<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Jacinthe des bois	I	C		
<i>Hypericum hirsutum</i>	Millepertuis velu	I	C		
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	I	TC		
<i>Hypericum tetrapterum</i>	Millepertuis à quatre ailes	I	TC		
<i>Ilex aquifolium</i>	Grand houx	I	C		
<i>Iris foetidissima</i>	Iris fétide	I	AC		
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris jaune	I	TC		
<i>Juncus acutiflorus</i>	Jonc à tépales aigus	I	C		
<i>Juncus bufonius</i>	Jonc des crapauds	I	C		
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	I	TC		
<i>Juncus subnodulosus</i>	Jonc à tépales obtus	I	AC		
<i>Juncus tenuis</i>	Jonc grêle	SNA	C		
<i>Juniperus communis</i>	Genévrier commun	I	AC		
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs	I	TC		
<i>Koeleria macrantha</i>	Koelérie grêle	I	AR		
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole	I	TC		
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	I	TC		
<i>Lathyrus pratensis</i>	Gesse des prés	I	TC		
<i>Lemna minor</i>	Petite lentille d'eau	I	TC		
<i>Leontodon hispidus</i>	Liondent hispide	I	AC		
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Grande marguerite	I	TC		
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	I	TC		
<i>Linum catharticum</i>	Lin purgatif	I	C		
<i>Listera ovata</i>	Listère ovale	I	TC		
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	I	TC		
<i>Lonicera xylosteum</i>	Camérisier	I	TC		
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	I	TC		
<i>Lotus pedunculatus</i>	Lotier des fanges	I	TC		
<i>Luzula campestris</i>	Luzule champêtre	I	C		
<i>Lysimachia nummularia</i>	Lysimaque nummulaire	I	TC		
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune	I	TC		
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	I	TC		
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	I	TC		

<i>Melica uniflora</i>	Mélique uniflore	I	C		
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	I	TC		
<i>Mentha suaveolens</i>	Menthe à feuilles rondes	I	C		
<i>Mercurialis perennis</i>	Mercuriale vivace	I	TC		
<i>Milium effusum</i>	Millet étalé	I	C		
<i>Mycelis muralis</i>	Laitue des murailles	I	C		
<i>Myosoton aquaticum</i>	Céraiste aquatique	I	C		
<i>Nasturtium officinale</i>	Cresson de fontaine	I	C		
<i>Neottia nidus-avis</i>	Néottie nid-d'oiseau	I	C		
<i>Nuphar lutea</i>	Nénuphar jaune	I	AC		
<i>Ononis spinosa</i>	Bugrane rampante	I	C		
<i>Ophrys insectifera</i>	Ophrys mouche	I	AC		
<i>Orchis militaris</i>	Orchis militaire	I	AC		
<i>Orchis purpurea</i>	Orchis pourpre	I	C		
<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun	I	TC		
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère faux-roseau	I	TC		
<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun	I	TC		
<i>Pimpinella saxifraga</i>	Boucage saxifrage	I	C		
<i>Pinus sylvestris</i>	Pin sylvestre	SNA	C		
<i>Plantago major</i>	Plantain à larges feuilles	I	TC		
<i>Platanthera chlorantha</i>	Orchis des montagnes	I	C		
<i>Poa angustifolia</i>	Pâturin à feuilles étroites	I	AR		
<i>Poa nemoralis</i>	Pâturin des bois	I	TC		
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	I	TC		
<i>Polygala calcarea</i>	Polygala du calcaire	I	AC		
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau-de-Salomon multiflore	I	TC		
<i>Polygonum amphibium</i>	Renouée amphibie	I	TC		
<i>Polygonum persicaria</i>	Renouée persicaire	I	TC		
<i>Polystichum aculeatum</i>	Polystic à aiguillons	I	AR	X	PR
<i>Potentilla neumanniana</i>	Potentille printanière	I	C		
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	I	TC		
<i>Primula elatior</i>	Primevère élevée	I	C		
<i>Primula veris</i>	Primevère officinale	I	TC		
<i>Prunella laciniata</i>	Brunelle laciniée	I	AR		
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	I	TC		
<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle	I	TC		

<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	I	TC		
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	I	TC		
<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule âcre	I	TC		
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	I	TC		
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	I	TC		
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	I	TC		
<i>Rosa arvensis</i>	Rosier des champs	I	TC		
<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleuâtre	I	TC		
<i>Rumex conglomeratus</i>	Patience agglomérée	I	TC		
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses	I	TC		
<i>Rumex sanguineus</i>	Patience des bois	I	TC		
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	I	TC		
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	I	TC		
<i>Sanguisorba minor</i>	Petite pimprenelle	I	TC		
<i>Sanicula europaea</i>	Sanicle d'Europe	I	C		
<i>Scirpus sylvaticus</i>	Scirpe des bois	I	C		
<i>Scrophularia auriculata</i>	Scrofulaire aquatique	I	TC		
<i>Scutellaria galericulata</i>	Scutellaire toque	I	C		
<i>Senecio erucifolius</i>	Séneçon à feuilles de roquette	I	C		
<i>Silene flos-cuculi</i>	Silène fleur-de-coucou	I	C		
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	SNA	TC		
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron épineux	I	TC		
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher	I	TC		
<i>Stachys sylvatica</i>	Epiaire des bois	I	TC		
<i>Symphytum officinale</i>	Consoude officinale	I	TC		
<i>Tamus communis</i>	Tamier commun	I	TC		
<i>Teucrium chamaedrys</i>	Germandrée petit-chêne	I	C		
<i>Thelypteris palustris</i>	Fougère des marais	I	R	X	PR
<i>Thymus praecox</i>	Serpolet couché	I	AC		
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	I	TC		
<i>Torilis japonica</i>	Torilis anthrisque	I	TC		
<i>Trifolium fragiferum</i>	Trèfle fraise	I	C		
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	I	TC		
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage pas-d'âne	I	TC		
<i>Urtica dioica</i>	Grande ortie	I	TC		
<i>Valeriana officinalis</i>	Valériane officinale	I	C		

<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	I	TC		
<i>Veronica beccabunga</i>	Véronique des ruisseaux	I	C		
<i>Veronica hederifolia</i>	Véronique à feuilles de lierre	I	C		
<i>Veronica prostrata subsp. scheereri</i>	Véronique couchée	I	R	X	
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne mancienne	I	TC		
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier	I	TC		
<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies	I	TC		
<i>Viola hirta</i>	Violette hérissée	I	TC		
<i>Viola odorata</i>	Violette odorante	I	C		
<i>Viola reichenbachiana</i>	Violette de Reichenbach	I	C		
<i>Viola riviniana</i>	Violette de Rivin	I	TC		
<i>Viscum album</i>	Gui	I	TC		

## **Annexe 2 : glossaire des termes techniques et réglementaires**

**Acidicline** : qualifie une espèce associée à un milieu légèrement acide.

**Acidophile** : qualifie les plantes ne pouvant survivre et se multiplier que dans des environnements acides.

**Basophile** : espèce ou milieu ayant une affinité pour les substrats basiques comme le calcaire.

**Calcieline** : qualifie une espèce associée à un milieu légèrement calcaire.

**Calcicole** : qualifie les plantes qui croissent de préférence dans des terrains calcaires. Ces plantes ne supportent pas les terrains acides.

**Climax** : stade d'équilibre d'un milieu naturel, relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et/ou la nature du sol.

**Corine Biotope** : il s'agit d'un référentiel qui dresse une typologie des habitats naturels et semi-naturels présents sur le sol européen. A chaque habitat est attribué un code unique qui permet d'identifier les milieux ayant des compositions floristiques similaires.

**Corridor écologique** : l'expression « corridor biologique » désigne un ou des milieux reliant fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces (habitats, sites de reproduction, de nourrissage, de repos, de migration, etc.). Ces structures écopaysagères permettent de connecter ou reconnecter entre elles plusieurs sous-populations. Elles permettent la migration d'individus et la circulation de gènes (animaux, végétaux ou fongiques) d'une sous-population à l'autre.

**Espaces Boisés Classés** : en France, le code de l'urbanisme permet via les P.L.U. et les P.O.S. de classer les bois, forêts, parcs, arbres isolés, haies et plantations d'alignement comme espaces boisés à conserver, à protéger ou à créer.

Le classement en Espaces Boisés Classés (E.B.C.) interdit les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

Le classement en E.B.C. entraîne le rejet de plein droit des demandes d'autorisation de défrichement prévues par le Code forestier, et entraîne la création d'un régime d'autorisation administrative avant toutes coupes et abattages d'arbres.

**Espaces Naturels Sensibles** : la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) est un outil de protection des espaces naturels mis en place par les départements et les régions.

Cette protection se fait par leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics.

Le Parc naturel régional du Vexin français est concerné par 2 périmètres E.N.S. régionaux pour une surface de 589 ha et 12 périmètres E.N.S. départementaux couvrant une surface de 1122 ha.

**Espèce invasive** : une espèce invasive est une espèce vivante qui se trouve à l'extérieur du domaine géographique qu'elle occupe naturellement en l'absence d'intervention humaine. Ces espèces sont donc bien souvent des espèces introduites, exotiques ou horticoles qui se naturalisent sur un territoire. Elles voient ensuite une extension brutale de leur aire de

répartition en échappant au contrôle humain où elles concurrencent alors d'autres espèces autochtones affaiblies ou moins résistantes et deviennent donc nuisibles.

Les exemples d'invasions d'espèces en France sont nombreuses tant pour la faune que pour la flore. Peuvent être citées les différentes espèces d'écrevisses d'origine américaine, cause de régression importante des écrevisses françaises, le Ragondin omniprésent sur le territoire français depuis son introduction via des élevages, le poisson chat et le silure pour la faune piscicole ou la récente invasion de la Coccinelle asiatique dont l'aire de répartition en France ne cesse d'augmenter.

Les espèces végétales sont également nombreuses comme la Renouée du Japon, la Jussie, le Rhodendron pontique...

**Eutrophisation** : processus d'enrichissement excessif d'un sol ou d'une eau par apport important de substances nutritives, modifiant profondément les espèces présentes et le fonctionnement de l'écosystème. Les phénomènes d'eutrophisation se traduisent généralement par une banalisation de la flore et la dominance presque exclusive de quelques espèces très tolérantes (Ortie, graminées sociales).

**Hélophyte** : qualifie les plantes (roseau, jonc...) se développant en milieu aérien mais gardant leur appareil souterrain dans un substrat gorgé d'eau.

**Hydromorphe** : qualifie un sol dont les caractères sont dus en grande partie à un engorgement d'eau temporaire ou permanent. Les conditions d'anaérobiose (absence d'oxygène libre) règnent et l'on observe une accumulation de matière organique (tourbe...).

**Hydrophyte** : qualifie une espèce végétale dont le développement est inféodé au milieu aquatique.

**Hygrophile** : qualifie un organisme qui affectionne les milieux humides car ayant besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement.

**Magnocariçaie** : peuplement végétal caractérisé par la dominance de laîches (*Carex*) sociales créant des formations denses et presque exclusives.

**Mégaphorbiaie** : formation végétale de hautes herbes nitrophiles se développant sur des sols humides et riches.

**Méso-hygrophile** : qualifie une plante ou une communauté végétale croissant de préférence sur un substrat présentant un sol moyennement humide.

**Mésophile** : qualifie une plante ou une communauté végétale croissant de préférence sur un substrat présentant des caractères peu accusés, en particulier ni trop sec ni trop humide.

**Mésotrophe** : qualifie un sol moyennement riche en éléments nutritifs.

**Natura 2000** : il s'agit d'un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale à l'échelle européenne, par les milieux, la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. Chaque habitat ou espèce relevant de cette procédure bénéficie d'un code Natura 2000 unique permettant de l'identifier quel que soit le pays où il est présent.

La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.

Le réseau Natura 2000 est régi par deux directives européennes déclinées en droit français qui donnent lieu à la création de deux zonages différents :

– la Zone de Protection Spéciale

La directive « Oiseaux » de 1979 concerne la conservation des oiseaux sauvages. Les annexes de cette Directive désignent notamment les espèces d'oiseaux les plus menacées de la Communauté européenne devant faire l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat. La mise en œuvre de cette Directive se fait par la mise en place de Zones de Protection Spéciales (ZPS), ces zones étant directement issues des anciennes ZICO.

Un seul site concerne partiellement le territoire du Parc naturel régional du Vexin français : il s'agit de la ZPS des « Boucles de Moisson, de Guernes et de la forêt de Rosny » portant sur 6028 ha.

– la Zone Spéciale de Conservation

La directive « Habitats-Faune-Flore » de 1992 a pour objectif la conservation d'habitats naturels ou semi-naturels à forte valeur écologique, rares et/ou menacés, ainsi que d'espèces de faune et de flore menacées et/ou dont le rôle dans l'écosystème est primordial.

La mise en œuvre de cette Directive se fait par la désignation de Zones Spéciales de Conservation

Le territoire du Parc naturel régional du Vexin français est concerné par 3 ZSC :

- la « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents », pour une surface de 3187 ha,
- les « Coteaux et boucles de la Seine », pour une surface de 1417 ha,
- le site des « Chiroptères du Vexin français », qui ne concerne que des surfaces ponctuelles correspondant à l'entrée des sites d'hivernage des chauves-souris.

Pour plus d'informations, consulter le site internet : <http://sitesnatura2000duvexin.n2000.fr/>

**Neutrocline** : qualifie une espèce associée à un milieu dont le pH est assez proche de la neutralité.

**Neutrophile** : qualifie une espèce vivant dans un milieu dont le pH est proche de la neutralité.

**Nitrophile** : qualifie une espèce croissant de préférence sur des substrats riches en composés azotés (nitrates).

**Paratourbeux** : qualifie des sols qui ont presque atteint le stade tourbe

**Oligotrophe** : qualifie un sol très pauvre en éléments nutritifs.

**Rudéral** : qualifie les plantes qui poussent spontanément dans les friches, les décombres le long des chemins, souvent à proximité des lieux habités par l'homme. Les plantes rudérales sont souvent nitrophiles.

**Sylvofaciès** : il s'agit d'une structure de substitution prise par un boisement lorsque la sylviculture qui y est pratiquée éloigne son peuplement du climax.

**Thermophile** : qualifie une espèce qui aime la chaleur

**Zones Naturelles d’Intérêt Ecologique Faunistique** : lancé en 1982, l’inventaire des Zones Naturelles d’Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d’identifier et de décrire des secteurs présentant un fort intérêt écologique.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique,
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Le Parc naturel régional du Vexin français compte 62 ZNIEFF de type I couvrant une surface de 3894 ha et 9 ZNIEFF de type II couvrant une surface de 9327 ha.

Cet inventaire est devenu aujourd’hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d’aménagement du territoire (document d’urbanisme, création d’espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière...).

## VEGETATION DES TOURBIERES ALCALINES

	Corine	N2000	Présence sur la commune
Bas marais	54.21	7230	X
Source tuffeuse	54.12	7220	
Cladiaie	53.3	7210	

### Description et motif de la protection



*Le Choin noirâtre, espèce des tourbières alcalines actives*

En fond de vallée ou au niveau des zones de sources situées à l'affleurement des argiles du Sparnacien, des végétations particulières, inféodées aux sols tourbeux se développent. La tourbe est une accumulation de matière organique issue des végétaux en place, qui, dans un environnement gorgé d'eau et sans oxygène, ne peut être minéralisée par les organismes décomposeurs à l'origine de la formation de l'humus. Sur ces sols pauvres et gorgés d'eau toute l'année, seule des espèces très bien adaptées, voire spécialisées peuvent s'installer.

La vitesse de formation de la tourbe est extrêmement lente, de l'ordre de 5 à 10 cm

par siècle. On comprend donc la fragilité de ces milieux qui mettent plusieurs siècles à se former quand ils peuvent être détruits irrémédiablement en une journée.

Parmi les végétations de tourbière alcaline de vallée, les deux exemples les plus représentatifs dans le Vexin sont les marais de Frocourt (commune d'Amenucourt) et du Rabuais (communes d'Arronville et Berville).

Les tourbières alcalines de vallée se forment dans des dépressions engorgées en eau par des remontées de nappe et/ou des écoulements du bassin versant. Plusieurs habitats peuvent être identifiés au sein des tourbières alcalines.



*La Parnassie des marais, espèce des tourbières protégée en Ile-de-France*

Dans les tourbières de vallée, les points bas à nappe affleurante toute l'année sont généralement dominés par le Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*), le Marisque (*Cladium mariscus*), quelques laïches des substrats tourbeux comme par exemple la Laïche écaillée (*Carex viridula subsp. brachyrrhyncha var. elatior*), accompagnées d'espèces hautement patrimoniales telles que l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*), la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*), des plantes carnivores telles que les Rossolis à feuilles rondes.



*L'Epipactis des marais, une orchidée devenue très rare dans la région*



*Orchis négligé, orchidée des tourbières alcalines, protégée en Ile-de-France*

Les zones d'eau libre plutôt pauvres en nutriment accueillent quelques espèces adaptées comme le Potamot coloré (*Potamogeton coloratus*), l'Ecuelle d'eau (*Hydro-cotyle vulgaris*), le Flûteau fausse renoncule (*Baldellia ranunculoides*), des characées tel que *Chara hispida*...

Dans les secteurs où le marnage est plus important s'installent des cariçaies sur tourbe à touradons, tels que la Laïche paniculée (*Carex paniculata*), la Laïche élevée (*Carex elata*), la Laïche paradoxale (*Carex appropinquata*).

Enfin sur les bordures fraîches, moins humides et sur substrats moins tourbeux s'installe la mégaphorbiaie, végétation prairiale naturelle de hautes herbes nitrophiles.



*Magnocariçaie en touradons à Laïche paniculée*

La végétation des tourbières alcalines au niveau des zones de sources et suintements se présente sous une forme différente mais tout aussi intéressante à Laïche de Maire (*Carex mairii*), Laïche à épis distants (*Carex distans*), Jonc à tépales obtus (*Juncus subnodulosus*), Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*),

#### **Valeur patrimoniale**

Ces milieux sont devenus extrêmement rares en Europe et notamment en Île-de-France. Ils sont donc inscrits à l'annexe I de la directive européenne « habitat-faune-flore », déterminants de ZNIEFF

pour l'Île-de-France. Ils contiennent de **nombreuses espèces inféodées**, souvent **protégées en France ou à l'échelle régionale**, ou simplement très rares.

Ces milieux possèdent donc une **très forte valeur patrimoniale**.

## Dynamique de végétation



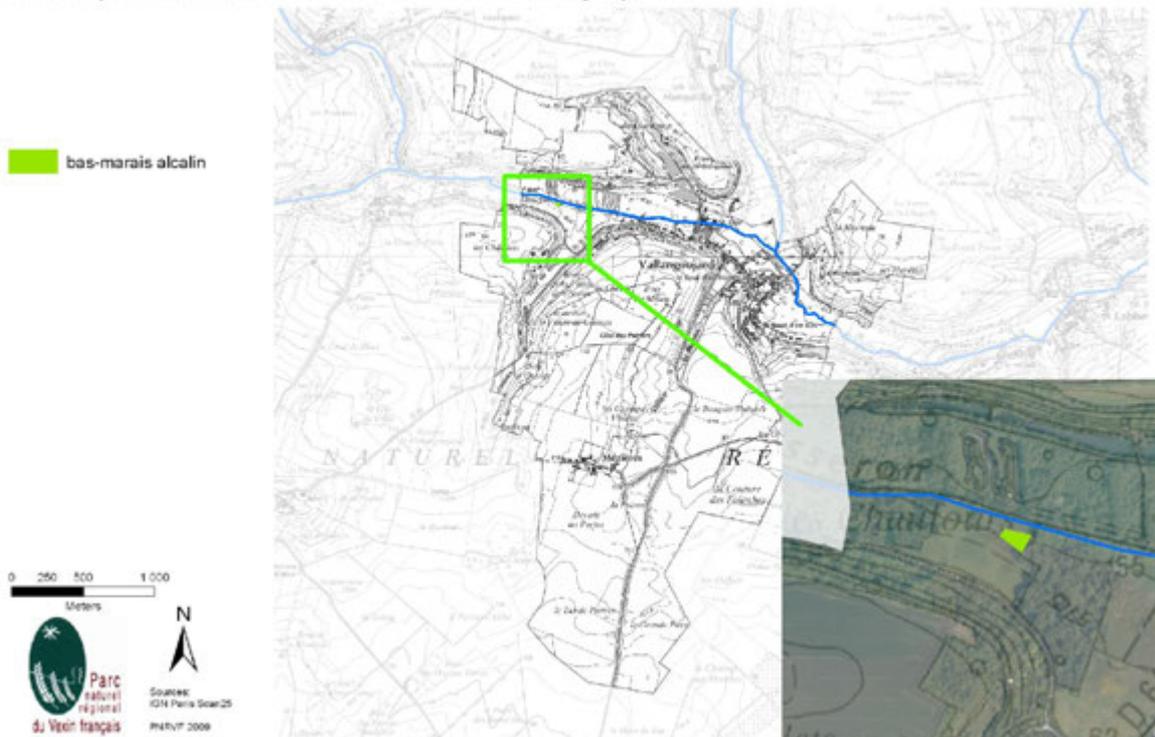
Stade ultime de dégradation d'une tourbière, remplacée par une mégaphorbiaie à ortie et Saule cendré

En absence de perturbations du fonctionnement hydraulique, la tourbière est relativement stable dans le temps, l'engorgement en eau empêchant le développement des ligneux.

L'assèchement de la tourbière par drainage, conversion en peuplier... conduit à une minéralisation de la couche superficielle de tourbe. Cette minéralisation conduit à une explosion de nutriments dans le sol, ce qui constitue un facteur limitant pour les espèces des tourbières qui préfèrent les sols pauvres. Ce sont alors les espèces de la mégaphorbiaie, bien plus tolérantes à la richesse du sol mais également très communes, qui envahissent le milieu. En cas d'assèchement extrême, les orties, le roseau commun finissent par étouffer les autres espèces.

## État de conservation

### Milieux paratourbeux sur la commune de Vallangoujard



Une petite zone paratourbeuse relictuelle est à signaler non loin du cours du Sausseron. Celle-ci jouxte une mégaphorbiaie sur le point de s'y étendre. Ce milieu ne comporte plus qu'une seule espèce caractéristique en faible nombre (*Juncus subnodulosus*). Il serait par conséquent intéressant d'y intervenir prioritairement, car même si l'état y est fortement dégradé, le potentiel pourrait s'y exprimer à nouveau grâce à la banque de graines contenues dans le sol.

## Prescriptions de protection et de gestion

La conservation d'un bas marais alcalin est liée à 3 facteurs principaux :

- maintien de l'alimentation hydrique
- ouverture du milieu
- bonne qualité d'eau, peu chargé en nutriments.

Dans un souci de préservation de la ressource en eau, les traitements phytocides sont à proscrire sur ces milieux.

D'une façon générale, toute action pouvant entraîner la **perturbation** ou la **destruction** du milieu -à fortiori en tant qu'habitat d'espèces protégées au titre de l'article L 411-1 du Code de l'Environnement- est **interdite**.

Ainsi sont notamment interdits :

- le drainage des espaces identifiés ;
- le remodelage/reprofilage des résurgences.

Il convient également de respecter certaines prescriptions permettant d'ouvrir le milieu sans l'eutrophiser :

- débroussaillage / remise en lumière sans utilisation d'engins lourds ;
- fauche avec export des matériaux de coupe ou pâturage adapté au sol et à la végétation (0,5 UGB/ha/an au maximum pour ce type de végétation humide).

## ZONES HUMIDES « OUVERTES » DE LA VALLEE DU SAUSSERON

	Corine	N2000	Présence sur la commune
Roselières	53.1		X
Magnocariçaies	53.21		X
Mégaphorbiaies mésotrophes	37.7	6430	X
Mégaphorbiaies nitrophiles	37.7		

### Description et motif de la protection



*Herbier aquatique à Cresson de fontaine (Nasturtium officinale), Faux-cresson (Helosciadium nodiflorum) et Myosotis des marais (Myosotis scorpioides)*

Au sein de la vallée du Sausseron se rencontre différents habitats humides qui n'ont pas évolué vers le stade climacique de l'aulnaie à hautes herbes, soit parce qu'ils font encore l'objet d'une utilisation par l'Homme, soit en raison d'une déprise trop récente.

Ces habitats humides ouverts se répartissent dans la vallée en fonction du gradient hydrique, du lit mineur vers la périphérie du lit majeur.

Dans les zones de faible profondeur en bordure des cours d'eau peuvent être rencontrés des végétations d'hélophytes comme l'Ache faux-cresson (*Helosciadium nodiflorum*), le Cresson de fontaine (*Nasturtium officinale*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*)...

Dans les secteurs subissant une inondation régulière et prolongée, sur des sols plutôt eutrophes, s'installent les roselières. Différents types peuvent être rencontrés en fonction de la profondeur d'eau ou de la durée d'inondation :

- la roselière à roseau commun (*Phragmites australis*) est la plus fréquente même si elle n'occupe que rarement des surfaces importantes dans le Vexin (étang de Santeuil, vallée de la Viosne) ;
- les roselières à Glycérie aquatique (*Glyceria maxima*) sont parfois rencontrées dans les dépressions humides des pâtures situées dans le lit majeur ;



*Roselière à Roseau commun (Phragmites australis)*

- la Baldingère (*Phalaris arundinacea*) présente son optimum sur les rives des fleuves et des rivières et peut parfois être rencontrée en quantité abondante dans certaines prairies humides entretenues irrégulièrement ;
- sur substrat décapé, comme par exemple une mare curée ou nouvellement créée, la roselière pionnière à Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*) peut s'installer.



Dans les zones où la durée d'inondation est moins longue, sur des sols plutôt eutrophes, riches en matière organique, s'installent les magnocariçaies.

Magnocariçaie à Laïche paniculée (*Carex paniculata*)

Elles forment souvent des nappes quasi monospécifiques. Comme pour les roselières, plusieurs types existent :

- parmi les plus courants peuvent être cités les peuplements dominés par la Laïche des rives (*Carex riparia*), la Laïche des marais (*Carex acutiformis*) ;
- sur substrat plus ou moins tourbeux, les laïches ne forment plus des nappes mais prennent la forme de touradons (structure en touffe) comme par exemple la Laïche paniculée (*Carex paniculata*) ou la Laïche élevée (*Carex elata*).



Mégaphorbiaie mésotrophe - marais du Rabuais

Enfin, sur les bordures moins humides, la mégaphorbiaie s'installe. Il s'agit d'une formation herbacée et haute des sols relativement riches en azote et plus ou moins inondables.

Le caractère mésotrophe (moyennement riche en azote) du sol permet à une flore assez diversifiée de s'installer.

Les espèces végétales qui caractérisent cette formation sont la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), la Salicaire commune (*Lythrum salicaria*), le Cirse des maraichers (*Cirsium oleraceum*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), la Consoude (*Symphytum officinale*)...

### Valeur patrimoniale

Depuis le début des années 1950, les zones humides ont considérablement régressé en Île-de-France. Leur disparition est estimée à près de 60 %.

Pour cette raison, les roselières sont désormais considérées comme des milieux déterminants de ZNIEFF dans la région.

La mégaphorbiaie mésotrophe est quant-à elle un habitat inscrit à l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore ».

Les magnocariçaies ne bénéficient d'aucun régime de protection mais pour les raisons évoquées précédemment, leur valeur patrimoniale est au moins considérée comme locale.

### *Dynamique de végétation*

Chaque année, les végétaux meurent et sont à l'origine d'une accumulation de matière organique qui conduit à l'atterrissement progressif de la roselière et de la magnocariçaie. Cet atterrissement permet l'implantation des arbustes de la saulaie marécageuse à Saule cendré (*Salix cinerea*). Ces faciès d'embroussaillage sont ensuite remplacés par l'aulnaie marécageuse.



*Magnocariçaie à laïche des rives dans la vallée du Sausseron.  
Au second plan, on note le port en boule caractéristique du Saule  
cendré qui colonise peu à peu la zone humide*

La mégaphorbiaie présente également une dynamique de fermeture par les ligneux assez rapide. Elle constitue un stade transitoire, précoce des boisements humides. Par dynamique naturelle, elle cède la place à des formations arbustives plus ou moins humides ou à des saulaies (=boisement de saules) puis à des forêts riveraines (aulnaies-frênaies, chênaies pédonculées-ormes...).

### *État de conservation*

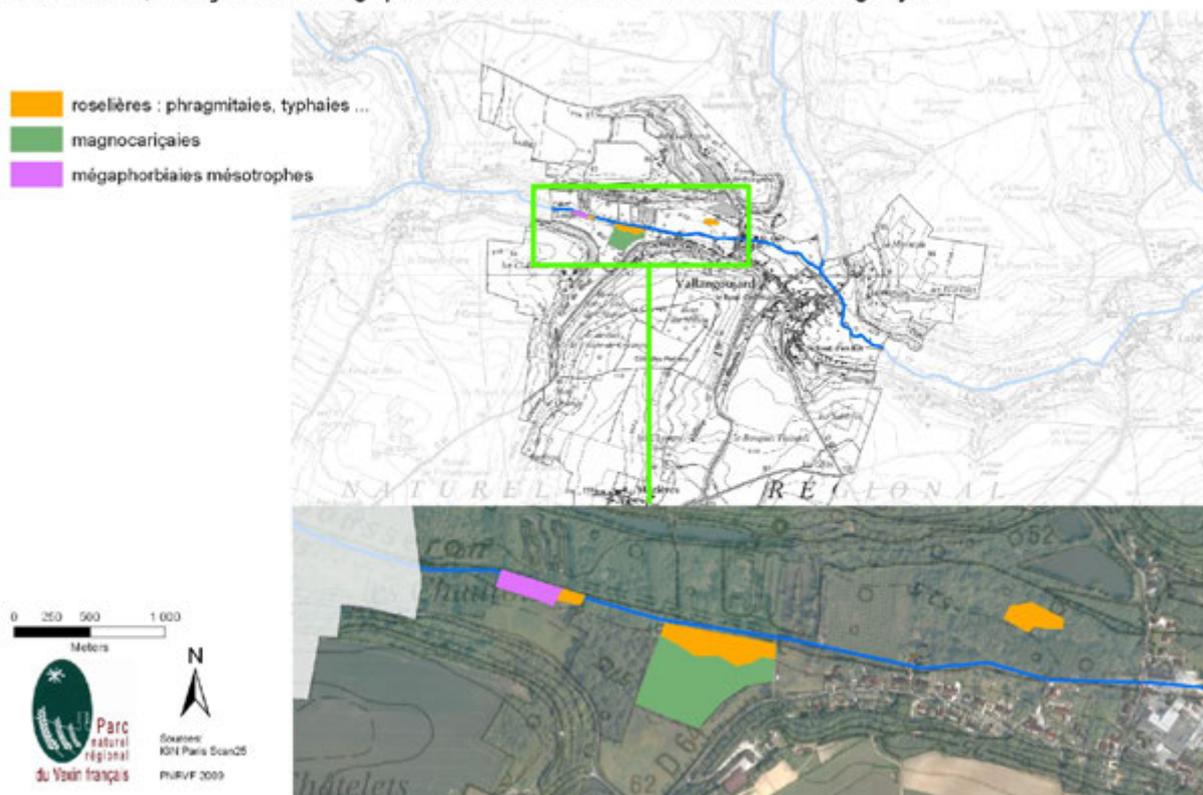
Les zones humides « ouvertes » représentent environ 3,75 ha sur la commune de Vallangoujard. Cette surface est assez importante, ces milieux ayant souvent des surfaces très réduites, en marge d'autres milieux plus banaux.

Tous ces espaces sont concentrés dans la vallée du Sausseron et proviennent, pour les cariçaies et mégaphorbiaies, de l'abandon de prairies.

Les roselières correspondent quant-à elles à des « trouées » dans les parties les plus humides des boisements d'aulnes ou de certaines peupleraies gérées extensivement.

Dans l'ensemble, ces milieux sont dans un état de conservation assez bon.

## Roselières, cariçaies et mégaphorbiaies sur la commune de Vallangoujard



## Prescriptions de protection et de gestion

Quel que soit le milieu humide considéré, les drainages sont absolument incompatibles avec leur conservation. D'une manière plus générale, toutes modifications susceptibles d'altérer le fonctionnement hydrologique de ces habitats sont à proscrire.

Compte-tenu de leur dynamique naturelle et de leur tendance à évoluer vers les stades boisés, un entretien régulier est à prévoir :

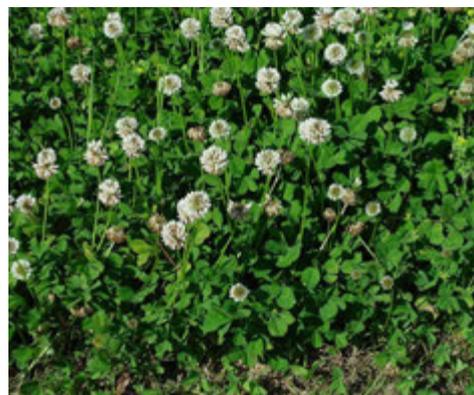
- la roselière peut être fauchée et exportée, une moitié tous les 5 ans pour enlever la litière accumulée et empêcher ainsi l'atterrissement et la colonisation par les ligneux. Il pourrait être intéressant de restaurer de grandes zones de roselière, en évitant sur certains secteurs les replantations après exploitation. Ces formations végétales pouvant présenter un intérêt pour l'avifaune, planifier les interventions hors des périodes de nidification (mars-juin) ;
- la cariçaie est suffisamment vaste pour qu'un pâturage léger y soit pratiqué (plutôt bovin avec 0,5 UGB/ha/an). Celui-ci devrait être complété par des actions de débroussaillage régulières et/ou des opérations ponctuelles d'ouverture (layon par exemple, fauché et exporté) ;
- la mégaphorbiaie doit faire l'objet d'un broyage régulier (un pas de temps tous les 3-4 ans peut être suffisant pour contenir l'embroussaillage) en fin de saison (septembre-octobre) destiné à contenir le développement des ligneux. Les produits de fauche devront de préférence être exportés ;  
Cette mégaphorbiaie jouxte une petite zone comportant un petit secteur de bas-marais alcalin pour lequel l'ouverture serait d'autant plus favorable (voir fiche bas-marais).

## LES PRAIRIES DE FAUCHE ET PÂTURÉES

	Corine	N2000	Présence sur la commune
Prairies mésophiles pâturées	38.11		X
Prairies mésophiles de fauche	38.22	6510	X
Prairie méso-hygrophiles et hygrophiles pâturées	37.21 / 37.3		X
Prairies eutrophes pâturées ou fauchées	81.1/ 81.2/ 37.24		X

### Description et motif de la protection

Les prairies sont des formations végétales continues, constituées majoritairement de graminées. Leur composition floristique est très variable, liée à différents facteurs (humidité, climat, activités humaines). Le facteur naturel influençant le plus leur composition est le niveau hydrique du sol : on distingue des prairies hygrophiles sur sols très humides, des prairies mésohygrophiles sur sols humides et des prairies mésophiles sur sols frais à sec.



*Espèces des prairies pâturées humides : Jonc glauque, Ray grass, Trèfle rampant*



*Espèces des prairies fauchées humides : Hordeum secalinum, Agrostis stolonifère, Lychnis flos-cuculi*

Les pratiques agricoles confèrent des structures très différentes aux prairies. Les prairies pâturées sont dominées par des plantes assez basses, adaptées au piétinement et au broutage, comme le Ray grass commun (*Lolium perenne*), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*) ou le Jonc glauque (*Juncus inflexus*) sur les prairies pâturées méso-hygrophiles.



Espèces des **prairies pâturées mésophiles** : Cretelle, Paquerette, Luzerne lupuline, mais aussi non illustrées le Trèfle blanc, la Renoncule rampante

Au contraire les prairies fauchées mésophiles sont dominées par des graminées sociales à fort pouvoir de recouvrement, comme par exemple le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), mais également accompagnées par de nombreuses plantes à fleurs, favorisées par l'exportation des produits de coupe.



**Prairie mésophile de fauche**

En fonction du caractère plus ou moins intensif des pratiques agricoles, différents types prairiaux peuvent être identifiés.

Les prairies permanentes et historiquement en prairies sont incontestablement les plus riches d'un point de vue biodiversité.

Les prairies resemées, labourées, en rotation ou faisant l'objet de traitement anti-dicotylédones présentent des flores prairiales très pauvres.

On parle de prairies mésotrophes lorsque le sol est moyennement riche, et de prairies eutrophes lorsque le sol est riche en éléments nutritifs pour les plantes (en particulier en azote). Cet enrichissement du sol peut avoir différentes causes (surpâturage, fertilisation trop importante) et se traduit par une banalisation de la flore, disparition des plantes à fleurs au profit de plantes banales tolérant des taux d'azote élevés, comme l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), la Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), les Chardons commun (*Cirsium vulgare*) et des champs (*C. arvense*), le Panicaut champêtre (*Eryngium*

*campestris*) ou la Carline (*Carlina vulgaris*) sur des prairies issues de la mise en pâturage permanent de pelouses sèches.

### Valeur patrimoniale

Les prairies de fauche, mésophile ou méso-hygrophile et permanentes, sont toutes les deux des habitats déterminants de ZNIEFF, en très forte régression en Île-de-France. Les prairies mésophiles de fauche sont en outre inscrites à l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore », qui liste les habitats devenus rares à l'échelle européenne.

Les prairies pâturées ne sont pas déterminantes de ZNIEFF ni inscrites à la directive européenne « habitats-Faune-Flore » mais sont également des milieux en régression et qui constituent les milieux de chasse de nombreuses espèces animales menacées sur le territoire (Chouette chevêche, chauve-souris...).

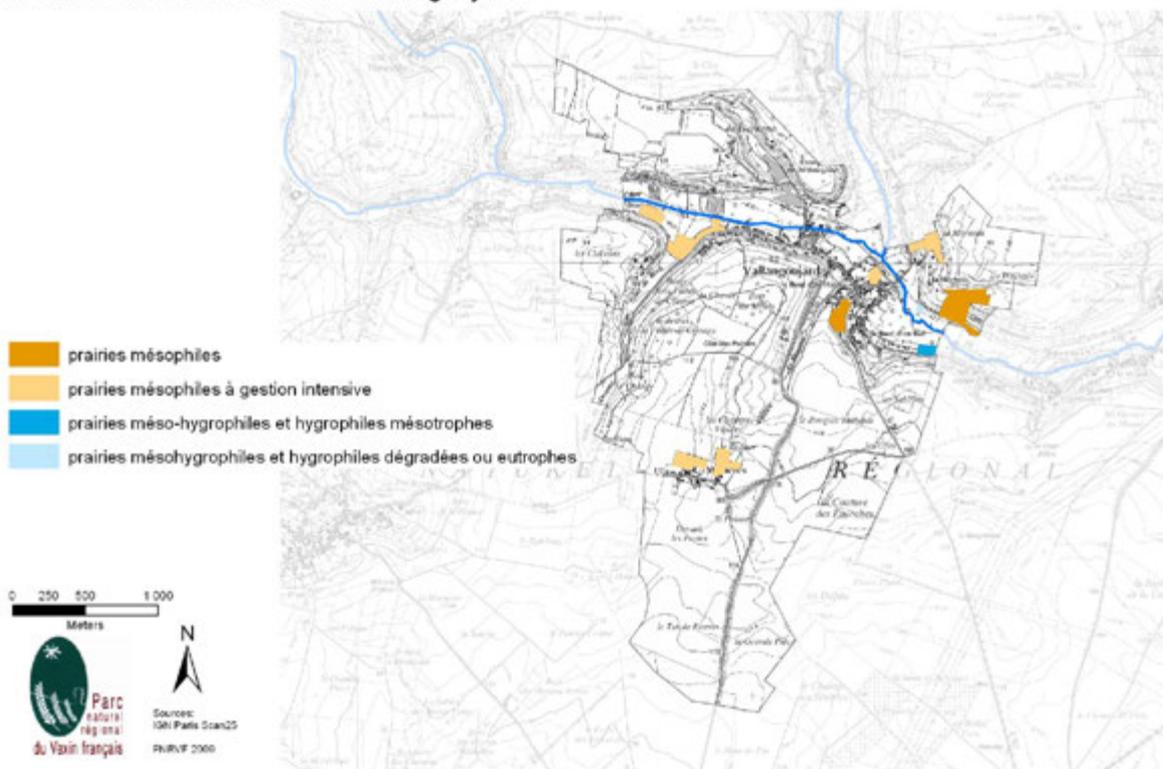
Ainsi il est attribué un **intérêt patrimonial local** aux prairies permanentes pâturées, un intérêt écologique **régional** aux prairies de fauche méso-hygrophiles et hygrophiles, et **national** pour les prairies de fauche mésophiles à Fromental.

### Dynamique de végétation

Les prairies sont toutes des milieux d'origine anthropique. Elles découlent, dans les secteurs les plus humides, de la mise en place d'une gestion agricole sur cariçaie (formation dominée par des Laîches) ou mégaphorbiaie (prairie naturelle plutôt nitrophile des vallées). Sur les versants des vallées du Vexin français, elles sont souvent issues de pelouses sèches à orchidées.

### État de conservation

Prairies sur la commune de Vallangoujard



La commune de Vallangoujard possède une vingtaine d'hectares de prairie dont la majorité est à gestion intensive. On observe en fond de vallée un sur-pâturage intense par les équidés et inversement des parcelles abandonnées ayant évolué en mégaphorbiaie voire en cariçaie. Ce déséquilibre est préjudiciable à l'état de conservation des prairies.

## **Prescriptions de protection et de gestion**

La conservation des prairies est liée au maintien d'une activité agricole de fauche ou de pâturage.

Le caractère extensif de ces pratiques (charge de pâturage modérée, fertilisation nulle ou faible, pas de drainage, pas de traitement anti-dicotylédones, fauche avec exportation (valorisation des produits de coupes en fourrage)) est fondamental pour permettre à une flore et une faune diversifiée de s'y maintenir. Les préconisations suivantes peuvent permettre d'atteindre un meilleur état de conservation de ces habitats.

- conservation des surfaces en prairies, et prioritairement des prairies permanentes anciennes, pas de changement d'affectation des parcelles concernées (pas de boisement, ni retournement pour une mise en culture) ;
- diminuer la charge de pâturage ou privilégier la fauche ou une gestion mixte ;
- réduire ou supprimer les intrants, fumure légère, gestion des regains par fauche estivale tardive, pas de sur-semis qui appauvrissent la flore ;
- pour les prairies fauchées, fenaison tardive si possible de préférence après le 1 juin, fauche selon un sens rotatif centrifuge et/ou conservation de zones refuges pour la faune sur les marges ;

Certaines surfaces succédant à d'anciennes prairies sont en voie de fermeture et pourraient être restaurées en partie :

- reconquérir ces parcelles pour favoriser leur réouverture.
- des pratiques « agroforestières » de type pâturage-verger peuvent être envisagées

Une reconquête partielle des cariçaies et mégaphorbiaies anciennement prairiales pourrait être intéressante à condition d'y appliquer une gestion conservatoire et de préserver en partie les anciens milieux.

## LES PELOUSES CALCICOLES, SABLO-CALCAIRES ET LES PELOUSES À GENÉVRIERS

	Corine	N2000	Présence sur la commune
Pelouses sur calcaire	34.32	6210	X
Pelouses xérophiles sur calcaires	34.33	6210	
Pelouses-ourlets	34.4		
Pelouses sablo-calcaires	34.12 / 34.342	6120 et 6210	
Pelouses à Genévriers	31.88	5110	

### Description et motif de la protection



*Pelouse sèche à orchidée*

Les « pelouses » sont des formations herbacées, sèches, plus ou moins rases, de faible productivité en raison de leur développement sur des sols pauvres et peu épais.

Les compositions floristiques de ces formations se révèlent assez variables en fonction du substrat sur lequel elles se développent.

Sur calcaire, craie ou marne, cette formation est dominée par le Brome érigé (*Bromus erectus*), le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) accompagné de nombreuses plantes à fleurs parmi lesquelles des orchidées.

La gestion traditionnelle par pâturage pratiquée autrefois sur ces milieux a localement favorisé l'implantation du Genévrier commun (*Juniperus communis*).

Au sein du Parc, les plus grands ensembles de pelouses calcicoles d'un seul tenant sont localisées essentiellement sur les coteaux de la Seine, de Gommecourt à Vétheuil. Les versants de la vallée de l'Epte accueillent également de beaux ensembles.

Tout un réseau de pelouses de plus petites superficies existent également sur les versants des petites vallées (Sausseron, Viosne, Aubette de Meulan, Aubette de Magny...) qui entaillent le plateau du Vexin français.



*Orchis bouc, orchidée typique sur pelouse sèche*

Sur sables calcaires, les pelouses, plus acidiphiles, sont caractérisées par d'autres graminées telles que la Fléole noueuse (*Phleum bertolonii*), la Koelerie à grandes fleurs (*Koeleria macrantha*).

Ces pelouses sablo-calcaires sont essentiellement localisées dans les boucles de Guernes et Moisson (terrasses alluviales de la Seine) mais également ponctuellement au niveau de petites zones d'affleurement des sables du Cuisien.



### Valeur patrimoniale

*Pelouse sèche sablo-calcaire*



*Lézard vert (Lacerta bilineata), protection nationale*

Les pelouses sèches sont devenues extrêmement rares en Europe et notamment en Île-de-France. On estime à près de 50% la disparition des pelouses sèches sur le territoire français.

Elles sont inscrites à l'annexe I de la directive européenne « habitat-faune-flore », déterminantes de ZNIEFF pour l'Île-de-France. Ce sont des milieux de grand intérêt écologique car ils possèdent une flore riche et originale, adaptée aux conditions extrêmes (fort ensoleillement, pénurie en eau et pauvreté des sols en éléments nutritifs) et une diversité faunistique importante (insectes notamment).



*Lotier à gousses carrées (Lotus maritimus), très rare en Ile-de-France*

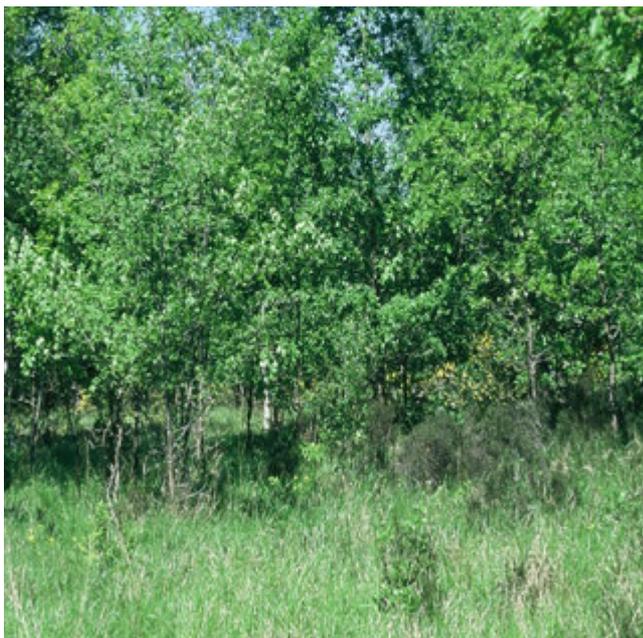
Ils abritent de nombreuses espèces végétales dont certaines présentent des affinités méditerranéennes (Origan, Thym, Astragale de Montpellier, Héliantheme blanchâtre...). Les pelouses accueillent également de nombreux insectes (papillons, orthoptères dont la Mante religieuse, protégée en Île-de-France...), reptiles (Lézard vert...). Ces milieux possèdent donc une **très forte valeur patrimoniale**.

### Dynamique de végétation

Les pelouses résultent d'un mode de gestion agro-pastoral (pâturage extensif, vignes, vergers...) très extensif. Lié à des causes économiques et techniques, l'abandon de ces modes de gestion a provoqué la fermeture des pelouses.

D'abord envahies par des graminées sociales comme le Brachypode penné suivi d'une accumulation de litière (processus d'ourlification), suit un processus de conquête par une végétation arbustive puis

arborescente qui entraîne un appauvrissement important de la riche flore herbacée décrite précédemment.



*Pelouse sèche à brachypode et en cours d'embroussaillage*

La mise en place du pâturage fait évoluer cet habitat, par l'action combinée du piétinement, de la fertilisation et du broutement, vers une prairie mésophile où seulement une partie de la flore calcicole est conservée au profit d'autres espèces adaptées au piétinement et au broutement.

La gestion par broyage produit un enrichissement du sol qui permet à certaines espèces nitrophiles et plus compétitives des friches de dominer la composition du milieu.

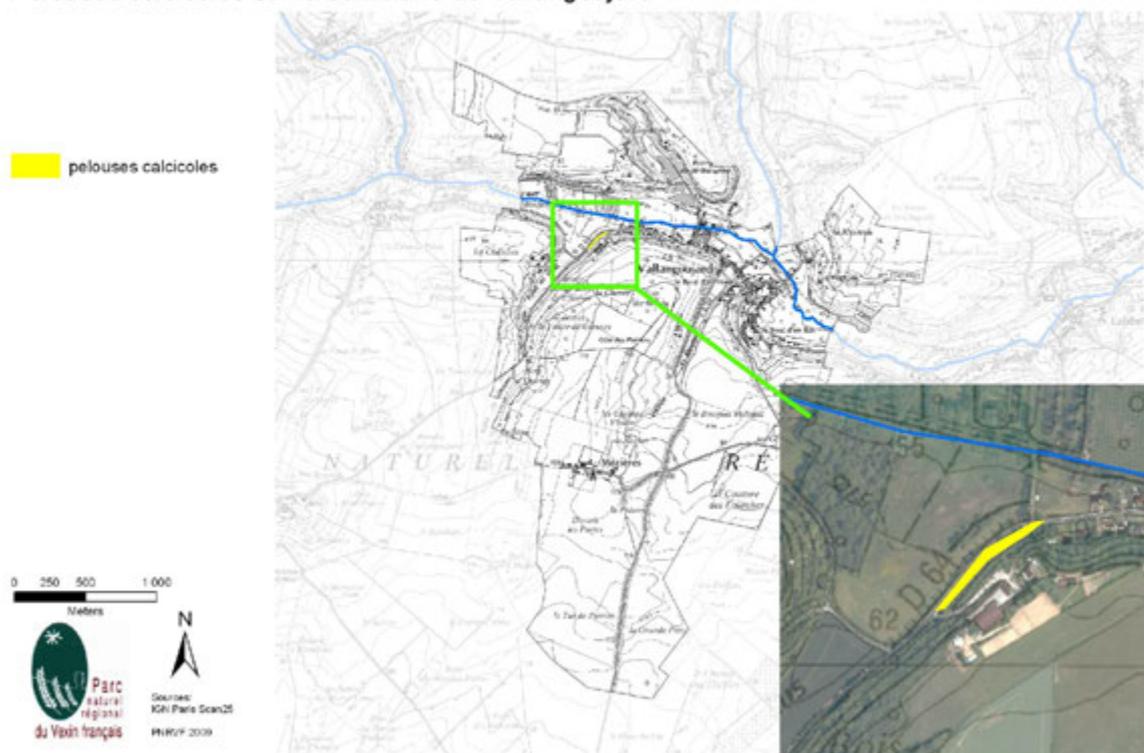
### État de conservation

La commune de Vallangoujard possède un talus en bord de route s'apparentant à une pelouse calcicole. Le cortège d'espèces y est tout à fait exceptionnel pour sa surface et sa situation. On

y note entre autre, l'euphorbe de séguier, la véronique prostrée, la koelérie pyramidale et l'orchis mâle.

Suite à un passage tardif il a pu être constaté une gestion « brutale » du site, l'épareuse ayant littéralement labouré le sol par endroit.

### *Pelouses calcicoles sur la commune de Vallangoujard*



Pelouses calcicoles, sablo-calcaires et pelouses à genévriers



*Station de véronique prostrée (Veronica prostrata subsp. schererii)*

## Prescriptions de gestion

Toute action pouvant entraîner la perturbation ou la destruction du milieu - *a fortiori* en tant qu'habitat d'espèces protégées au titre de l'article L 411-1 du Code de l'Environnement- est interdite.

Le labour, la fertilisation, la fauche sans exportation sont incompatibles avec la conservation de ces milieux ainsi que la faune et la flore menacée qui y sont inféodées.

La gestion actuelle du talus en fauche rase est à poursuivre en évitant néanmoins de passer l'épaveuse là où la conformité du terrain ne s'y prête pas (risque de labour du sol et de destruction de la végétation).

Dans ce cas procéder à une fauche manuelle.

Les espèces patrimoniales sont toutes à floraison précoce, il faut donc absolument éviter les interventions de début avril à mi-juin.

## LES FORÊTS HUMIDES

	Corine	N2000	Présence sur la commune
Aulnaie-frênaie des petites rivières	44.33 / 44.13	91E0	X
Aulnaie-frênaie des petits ruisseaux, sources et suintements	44.31	91E0	
Aulnaie-boulaie à sphaignes	44.A1	91D0	

### Description et motif de la protection



*Aulnaie à hautes herbes à Vallangoujard*

En fonction de certains facteurs (climatiques, géologiques, géomorphologiques, physico-chimiques...), se développent des types forestiers particuliers avec une flore spécifique, certains rares du fait de l'originalité des conditions environnementales.

Le long des petites rivières, souvent sous la forme d'un mince cordon rivulaire, s'installe l'aulnaie-frênaie.

Malgré l'engorgement en eau du sol assez important pendant une partie de l'année, les processus de décomposition de la matière organique sont excellents, permettant à de nombreuses espèces nitrophiles de s'installer dans la strate herbacée comme la Laïche des marais (*Carex acutiformis*), la Laïche des rives (*Carex riparia*), la Balsamine des bois (*Impatiens nolitangere*)...

Au niveau des petites sources et suintements, l'aulnaie peut également s'installer mais avec une strate herbacée particulière dominée par de petites laïches telles que la Laïche espacée (*Carex remota*), la Laïche pendante (*Carex pendula*), la Grande prêle (*Equisetum telmateia*).

### Valeur patrimoniale

Ces **forêts humides** ont considérablement régressé avec la conversion systématique en peupleraie des stations favorables en vallée ou le drainage de ces bois très humides et jugés improductifs. Ces milieux sont considérés comme prioritaire à l'annexe I de la directive "Habitats-Faune-Flore" qui liste les habitats naturels devenus rares en Europe. Ces boisements peuvent en outre se révéler très intéressants pour la faune, pouvant notamment accueillir le Pic noir en nidification, être utilisés par les chauves-souris en chasse ou pour établir leurs gîtes.

Ces milieux possèdent donc une **forte valeur patrimoniale** et un **intérêt au niveau national**.

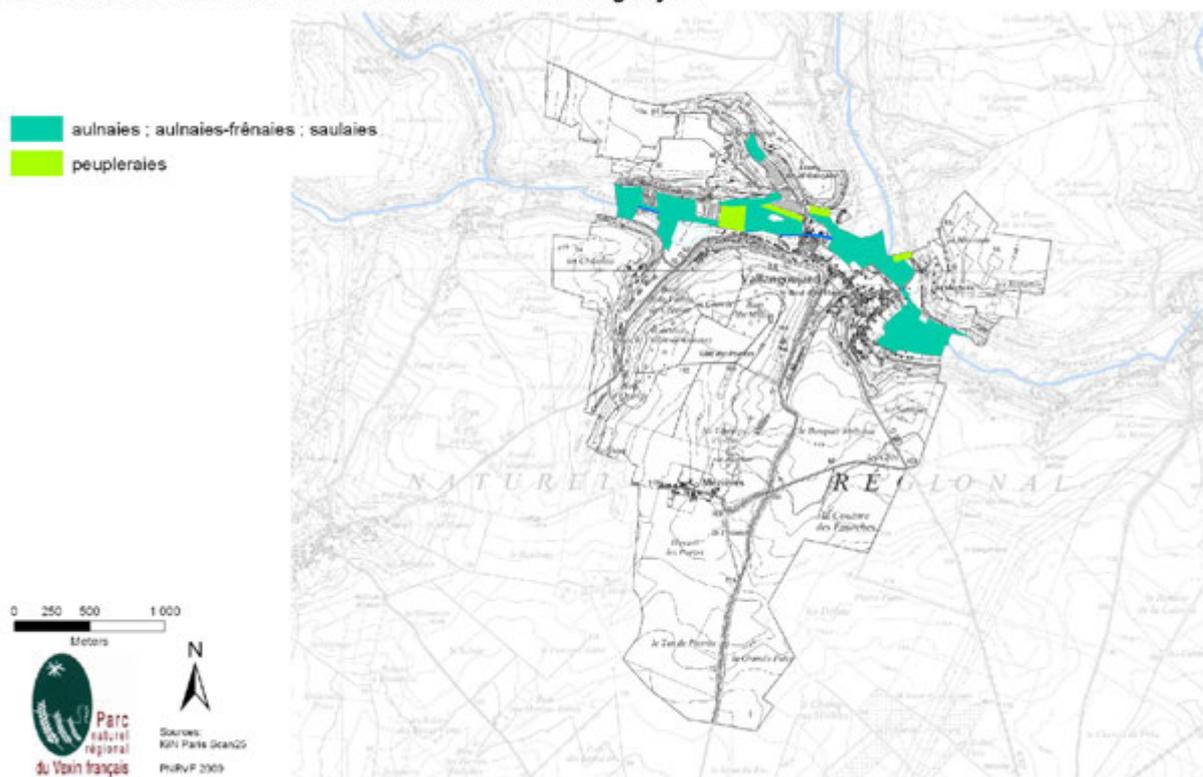
### Dynamique de végétation

La forêt est une formation climacique sous nos latitudes, c'est à dire l'état le plus stable vers lequel évolue tout milieu naturel. En l'absence de perturbation naturelle (crue, tempête) ou anthropique (coupe rase), ces milieux sont relativement stables.

La dynamique forestière des boisements humides, en l'absence de perturbation du régime hydrique, est assez lente. La saturation du sol en eau constitue en effet un facteur limitant pour le développement des ligneux et ces boisements constituent de piètres forêts de production. Dans les trouées qui peuvent apparaître dans ce type de boisement, la mégaphorbiaie (prairie naturelle nitrophile) peut se développer.

### Etat de conservation

*Boisements humides sur la commune de Vallangoujard*



Les boisements humides de la commune sont localisés sur les fonds alluviaux de la vallée du Sausseron. En partie ouest, les aulnaies sont plutôt du type aulnaies à groseillers avec un sous-bois mésohygrophile. En partie est, les aulnaies sont du type à hautes herbes, soit avec un sous-bois hygrophile s'apparentant à la mégaphorbiaie. Globalement leur état de conservation est satisfaisant. La principale menace concerne les plantations de peupliers et les aménagements d'étangs plus ou moins contrôlés.

Deux peupleraies présentent un intérêt. Malgré l'artificialisation, elles conservent des sous bois humides intéressants mais pourraient être menacées à terme par des pratiques culturales dommageables.

## Prescriptions de protection et de gestion

Dans un souci de préservation de la ressource en eau, les traitements phytocides sont à proscrire sur ces milieux. D'une façon générale, toute action pouvant entraîner la **perturbation** ou la **destruction** du milieu -à fortiori en tant qu'habitat d'espèces protégées au titre de l'article L 411-1 du Code de l'Environnement- est **interdite**.

Le classement en Espace Boisé Classé (EBC) de tels espaces permet la conservation d'un couvert boisé mais sans prescriptions de gestion permettant de préserver l'intérêt écologique de l'habitat. La protection de ces boisements dans les documents d'urbanisme doit plutôt être réalisée au titre de l'article L 130-1 du Code de l'Urbanisme est complétée par l'identification au titre de l'article L 123-1-5 7° du même Code, et assortie des prescriptions suivantes :

### Boisements alluviaux :

- protection stricte de la végétation (cortège d'essences autochtones en place) ;
- pas de drainage ou autres actions susceptibles de détruire l'alimentation ou l'hydromorphie de l'habitat ;
- pas d'interventions avec des engins lourds risquant de tasser les sols ;
- pas de conversion en populiculture ;
- pas de coupe rase, intervention légère si besoin ;
- maintien des arbres morts sur pied et au sol ainsi que des arbres à cavités ;
- recherche d'un équilibre entre les zones d'ombre et de lumière par des coupes sélectives.

### Peupleraie :

La peupleraie induit un mode d'exploitation défavorable pour la zone humide. Étant donné l'intérêt de certaines d'entre elles sur la commune, les prescriptions suivantes peuvent être apportées.

- Exportation des produits en cas de broyage et de dégagement
- Pas de désherbage chimique ni de fertilisation ni de travail du sol
- Maintenir et favoriser un sous étage spontané (aulnes frênes ...) afin de préparer la transition vers un boisement plus naturel d'aulnaie-frênaie.

Les milieux ouverts au sein des trouées ou des clairières donnent en général des habitats herbacés humides intéressants (roselière, mégaphorbiaie, cariçaie ...). Ceux-ci peuvent être favorisés par exemple en évitant de planter les zones les plus humides.

La station d'aconit pyramidale devra faire l'objet d'un suivi notamment lorsque la peupleraie arrivera à terme. Des mises en lumière et une renaturation du ru actuellement bétonné pourraient être envisagées.



*Physionomie de la peupleraie sur la station d'aconit pyramidale. L'embroussaillement menace la mégaphorbiaie. Une gestion fine avec dégagement des ronces peut être entreprise.*

## LES CHÊNAIES-CHARMAIES NEUTRO-ACIDICLINES A NEUTRO-CALCICOLES

	Corine	N2000	Présence sur la commune
Chênaie-charmaie et chênaie-frênaie calcicoles à calciclinales	41.1311x41.2 et 41.1311x41.3		X
Chênaie-charmaie et chênaie-frênaie acidiclinales à neutroclinales	41.1312x41.2		X
Hêtraie-chênaie calcicline	41.1311	9130	
Hêtraie-chênaie acidicline à neutrocline	41.1312	9130	

### Description et motif de la protection



Chênaie-charmaie à Jacynthe des bois

possible.

Dans les endroits plus secs, sur substrat neutrophile à calcicole, le Charme (*Carpinus betulus*) est en revanche mieux représenté en sous-étage. La gestion forestière en taillis ou taillis sous futaie peut également produire des chênaies-charmaies secondaires issue de hêtraie mésophile.

La strate herbacée est très variable en fonction de la pédologie. En conditions neutrophiles sur sols argilo-sableux, elle est occupée par l'Anémone des bois (*Anemone nemorosa*), la Laïche des bois

Il s'agit d'une série de boisements à typologie complexe et à structure très variable en fonction de la pédologie, de l'humidité, de la trophie du sol, de la gestion sylvicole.

Ces forêts sont localisées sur des sols plus ou moins fertiles, acidiclinales à calcicoles, frais à humides. Elles prennent la forme de boisements dominés par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), accompagné par le Chêne sessile (*Quercus petraea*) en conditions acidiclinales. Le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) est bien représenté dans les boisements assez jeunes, mais également sur les zones de replats ou de bas de versants ou la

stagnation  
d'eau est



Anémone sylvie (*Anemone nemorosa*)

(*Carex sylvatica*), le Millet diffus (*Milium effusum*), l'Aspérule odorante (*Galium odoratum*), la Jacynthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*).

En conditions acidoclines sur sols plus sableux, la chênaie-charmaie est caractérisée par la présence de la Raiponce en épi (*Phyteuma spicatum*), le Dryopteris écaillé (*Dryopteris affinis*).

En conditions calcoclines sur sols marnicoles, la Mercuriale pérenne (*Mercurialis perennis*) et le Camérisier à balais (*Lonicera xylosteum*) caractérise la chênaie-charmaie.



En condition plus eutrophe, dans des boisements généralement perturbés par l'activité humaine, la Petite pervenche Raiponce en épi (*Vinca minor*), la Benoîte commune (*Phyteuma spicatum*) (*Geum urbanum*) s'installent.

Parisette (*Paris quadrifolia*)

Sur sols plus humides, d'autres espèces apparaissent comme la Ficaire (*Ranunculus ficaria*), la Primevère élevée (*Primula elatior*), la Parisette à quatre feuilles (*Paris quadrifolia*). En fonction de certains facteurs (climatiques, géologiques, géomorphologiques, physico-chimiques...), se développent des

types forestiers particuliers avec une flore spécifique, certains rares du fait de l'originalité des conditions environnementales.

### **Valeur patrimoniale**

Les chênaies-charmaies et la chênaie-frênaie calcicole sont des boisements relativement répandus sur le territoire du Parc, mais dont certains faciès, à strate herbacée relativement diversifiée, méritent d'être conservés.

Pour cette raison, les faciès les plus riches possèdent une valeur patrimoniale moyenne et un intérêt local à régional (si présence d'espèces végétales déterminantes de ZNIEFF ou en cas de retour potentiel à une hêtraie-chênaie, habitat d'intérêt communautaire).

### **Dynamique de végétation**

La forêt est, sous nos latitudes, une formation climacique, c'est à dire le stade final de l'évolution des milieux naturels. En l'absence de perturbation naturelle (tempête) ou anthropique (coupe rase), ces milieux sont relativement stables.

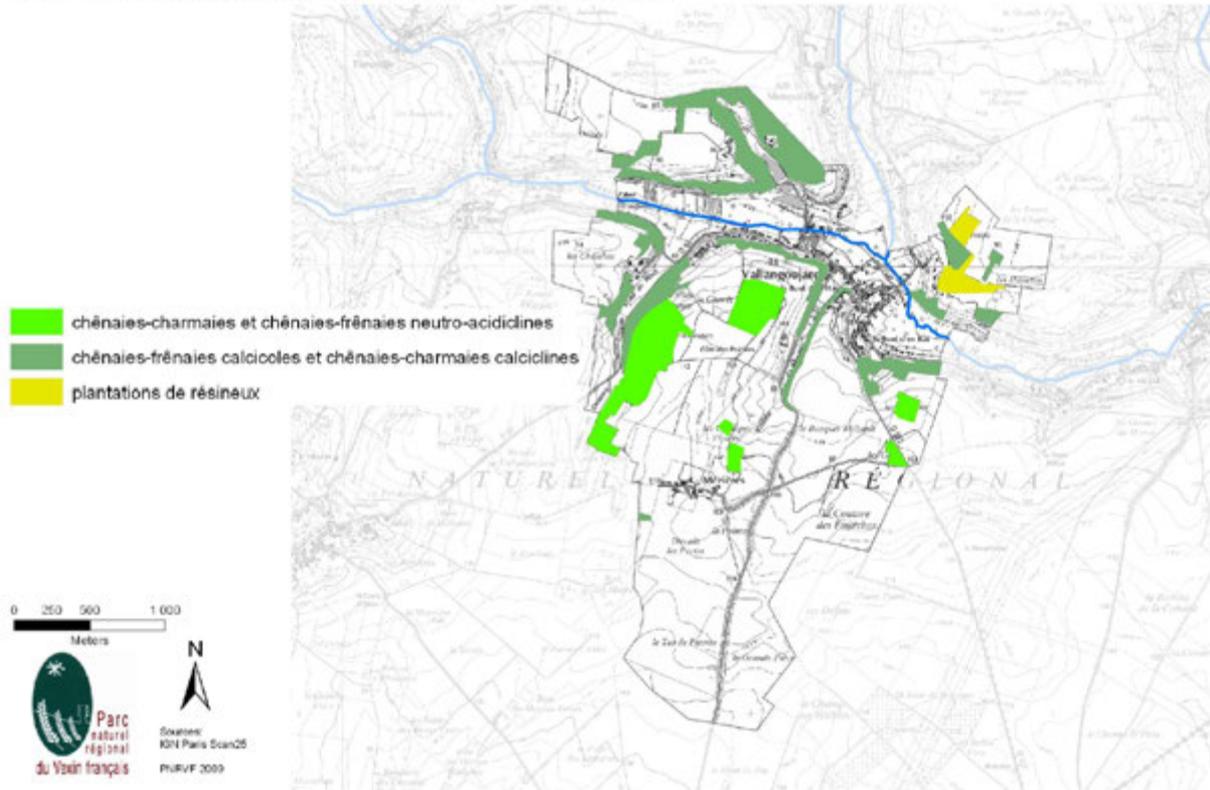
### **État de conservation**

Les boisements mésophiles représentent une centaine d'hectares sur la commune de Vallangoujard. La majorité est constituée par des chênaies-charmaie calcicoles étroites et linéaires développées sur les coteaux.

Étant donné leur surface réduite, celles-ci peuvent être sensibles à l'anthropisation. Quelques chênaie-charmaies calcicoles plus étendues sont présentes le long d'un vallon nord dans un secteur résidentiel très privatisé et en partie transformé.

Les chênaies-charmaies acidoclines sont présentes sur les affleurements des sables de Beauchamps. L'environnement de grande culture peut conduire à une certaine eutrophisation des boisements.

## Forêts mésophiles sur la commune de Vallangoujard



## Prescriptions de gestion

Le classement en Espace Boisé Classé (EBC) de tels espaces permet la conservation d'un couvert boisé mais sans prescriptions de gestion permettant de préserver l'intérêt écologique de l'habitat. La protection de ces boisements dans les documents d'urbanisme doit plutôt être réalisée au titre de l'article L 130-1 du Code de l'Urbanisme et complétée par l'identification au titre de l'article L 123-1-5 7° du même Code, et assortie des prescriptions suivantes :

- maintien du cortège d'essences en place (sélectionner le chêne, le charme, le hêtre) ;
- gestion pied à pied permettant de sélectionner les essences adaptées à ce type de sol dans un but de diversification ;
- pas de coupe rase ;
- pas de conversion en résineux ;
- préservation de la strate arbustive (notamment le Néflier, le Sorbier des oiseleurs, le Houx) ;
- maintenir des arbres morts sur pied et au sol ainsi que des arbres à cavités ;
- favoriser le développement de lisières « larges » comprenant plusieurs strates.

## LE PRÉ-BOIS CALCICOLE

	Corine	N2000	Présence sur la commune
Pré-bois calcicole	31-81		X
Chênaie pubescente	41-71		

### Description et motif de la protection

Les pré-bois calcicoles sont des formations arbustives ou arborées, sèches, clairsemées, à faible productivité en raison de leur développement sur des sols calcaires pauvres et peu épais.

Les compositions floristiques de ces formations sont assez typiques avec néanmoins quelques variantes suivant la dynamique ou l'exposition.



*Pré bois calcicole riche en orchidées*

La strate arborée est assez peu variable avec une nette prédominance pour les chênes pédonculés et sessiles (*Quercus robur*, *Quercus petraea*) et dans les contextes les plus secs, le chêne pubescent (*Quercus pubescens*). Les autres essences compagnes les plus communes sont le bouleau verruqueux (*Betula pendula*), le frêne et l'orme champêtre. La présence du hêtre peut annoncer l'évolution vers le stade climacique de la hêtraie calcicole.

La strate arbustive comporte de nombreux arbustes à tendance calciphile: le chèvrefeuille des haies (*Lonicera xylosteum*), le bois de Sainte-Lucie (*Prunus mahaleb*), l'épine-vinette (*Berberis vulgaris*) devenu assez rare en Ile-de-France. Le cytise faux-ébénier (*Laburnum anagyroides*), autrefois planté, peut y devenir envahissant. D'autres espèces plus mésophiles peuvent compléter le cortège : la viorne mancienne (*Viburnum lantana*), le troëne (*Ligustrum vulgare*) ou même l'aubépine (*Crataegus monogyna*) et le prunellier (*Prunus spinosa*).



*Bois joli (Daphne mezereum)*

La strate herbacée est souvent dominée par la laïche glauque (*Carex flacca*) accompagnée par des espèces de l'ourlet calcicole comprenant notamment plusieurs orchidées : *Limodorum abortivum*, *Orchis militaris* (L.), *Cephalanthera damasonium* (Mill.) Druce, *Cephalanthera longifolia* (L.) Fritsch; mais aussi de nombreuses autres espèces.

Au sein du Parc, les pré-bois calcicoles se sont considérablement étendus au détriment des pelouses calcicoles. Ils restent néanmoins exigeant par rapport à la nature du sol.



*Limodore à feuilles avortées (Limodorum abortivum)*

### *Valeur patrimoniale*

Ce sont des milieux de grand intérêt écologique car ils possèdent une flore riche et originale, adaptée aux conditions difficiles de sécheresse et une diversité faunistique importante.

Ils accueillent un cortège très varié notamment au niveau des arbustes dont certains peuvent être rares ou protégés comme le bois gentil (*Daphne mezereum*), en contexte un peu plus frais, mais aussi des herbacées comme la Gentiane croisette (*Gentiana cruciata*), signalée dans le Val d'Oise jusqu'au milieu du siècle dernier. Ils peuvent aussi abriter des espèces de la pelouse ou de l'ourlet calcicole au sein de petites clairières.

Concernant les arbres, on peut noter quelques particularités liées au territoire du Vexin : la présence d'ormes champêtres relativement âgés exempts de graphiose, probablement à cause de leur isolement, ainsi

que la présence de très rares sujets de chênes tauzein (*Quercus pyrenaica*) sur les coteaux du bassin versant de l'Oise (Parmain, Arronville).

Ces milieux ont légèrement progressé avec la déprise agricole entraînant l'abandon de l'exploitation des terrains calcaires jugés improductifs. Ils conservent néanmoins une valeur patrimoniale importante avec une forte naturalité liée à la faible exploitation et à la richesse du cortège floristique et faunistique.

### ***Dynamique de végétation***



*Pré-bois en stade pionnier progressant sur une pelouse calcicole en voie de fermeture*

Les pré-bois calcicoles succèdent aux pelouses calcicoles suite à l'abandon du pâturage ou éventuellement aux friches calcicoles suite à l'abandon des cultures. Ils peuvent progresser vers la hêtraie calcicole mais cette progression est très lente en raison des conditions édaphiques relativement sévères.

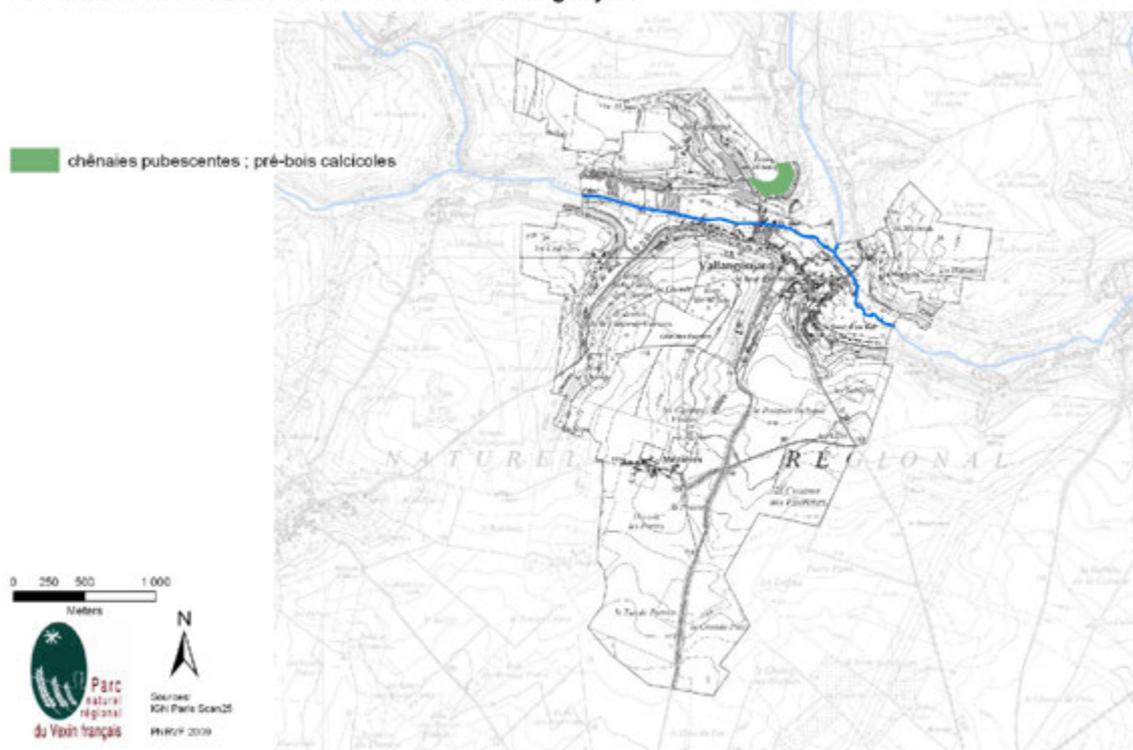
Les pré-bois calcicoles sont menacés par l'enrésinement, cette pratique détruisant la flore du sous-bois en modifiant l'ensoleillement et les conditions édaphiques.



*Évolution lente vers la hêtraie calcicole*

## État de conservation

### Pré-bois calcicoles sur la commune de Vallangoujard



Un pré-bois calcicole est présent sur les coteaux en limite nord de la commune de Vallangoujard. Malgré quelques enrésinements ponctuels, celui-ci présente un état de conservation relativement bon grâce à son isolement relatif.

Ce boisement héberge quelques stations de daphné bois joli qu'il serait souhaitable d'épargner en cas d'intervention sylvicole.

## **Prescriptions de protection et de gestion**

La richesse de ces bois réside dans la richesse de la flore, cette dernière liée au maintien d'un sol pauvre. Il faut éviter toute forme d'eutrophisation (cabanisation, nourrissage du gibier ...).

La gestion sylvicole de ces bois peu productifs doit respecter la diversité des strates. Les prélèvements doivent rester ponctuels et raisonnés. La conduite du boisement vers une hêtraie peut être envisagée sur des parcelles suffisamment étendues.

Dans tous les cas, l'enrésinement doit être proscrit, au risque de faire disparaître les espèces patrimoniales et protégées qui y sont présentes.

Les aménagements du camping en bas de pente ont réduit ou transformé ce boisement sur ses marges. Une sensibilisation des usagers sur son originalité devrait être entreprise.

La flore des pré-bois calcicoles est sensible aux atteintes liées à la surfréquentation. Il est souhaitable d'éviter les ouvertures encourageant la circulation, qu'elle soit motorisée ou piétonne.